

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 22 août 2012*

## **Projet de loi**

**accordant une aide financière annuelle de 235 000 F à l'association Pluriels pour la période de 2013 à 2016**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Contrat de prestations**

<sup>1</sup> Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'association Pluriels est ratifié.

<sup>2</sup> Il est annexé à la présente loi.

### **Art. 2 Aide financière**

<sup>1</sup> L'Etat verse à l'association Pluriels, pour les années 2013 à 2016, un montant annuel de 235 000 F, sous la forme d'une aide financière de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005. Le montant de cette aide financière est identique à celui de la période précédente (2009-2012).

<sup>2</sup> Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2, de la présente loi.

**Art. 3 Rubrique budgétaire**

Cette aide financière figure sous le programme « C05 Actions en matière d'asile et de migration » et la rubrique 07.14.11.00.365.05110 du budget annuel voté par le Grand Conseil.

**Art. 4 Durée**

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2016. L'article 8 est réservé.

**Art. 5 But**

Cette aide financière doit permettre de soutenir l'association Pluriels dans ses activités de consultations ethno-psychologiques pour les migrantes et les migrants, ainsi que dans ses activités psychosociales. Sont également concernés par ces activités les Suisses de retour de l'étranger, les familles biculturelles, les familles adoptantes et les expatriés, le cas échéant.

**Art. 6 Prestations**

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

**Art. 7 Contrôle interne**

L'association Pluriels doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

**Art. 8 Relation avec le vote du budget**

<sup>1</sup> L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

<sup>2</sup> Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

**Art. 9 Contrôle périodique**

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par l'association Pluriels est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de la solidarité et de l'emploi.

**Art. 10 Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Un contrat de prestations entre le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et l'association Pluriels avait déjà été établi pour la période 2009-2012. Le présent projet de loi vise ainsi à le renouveler pour la période 2013-2016 et à reconduire l'aide financière au fonctionnement, sans en augmenter le montant. Comme stipulé à l'article 2 du présent projet de loi, cette aide financière s'élève à 235 000 F par année, soit un montant identique à celui de la période précédente.

### **1. Présentation**

La création de l'association Pluriels en 1995 a permis l'ouverture à Genève d'un centre de consultations ethno-psychologiques pour tous les migrants en général, dont les réfugiés reconnus. Répondant à des demandes de consultations spécifiquement en lien avec la migration, les membres de l'équipe clinique privilégient une vision interdisciplinaire de leur activité thérapeutique et favorisent le travail en réseau avec les secteurs institutionnels et privés concernés.

En 2001, une antenne de l'association Pluriels a été créée à Meyrin où un lieu de consultations a ouvert en 2003. Celle-ci est toujours active auprès de la population de cette commune et de ses environs.

Les personnes prises en charge proviennent de pays du monde entier, y compris de la Suisse. Elles s'adressent à l'association Pluriels notamment pour des problèmes d'adaptation, d'intégration, d'identité (liés à la migration, au métissage et/ou à l'adoption) ou d'insécurité due à la précarité de leur statut. De nombreuses personnes consultent pour des problèmes de violence familiale ou de la violence organisée dans le pays d'origine, ainsi que pour un fort sentiment de discrimination ou de mobbing. Par des interventions appropriées, les patients voient généralement leur problématique s'améliorer et leurs souffrances s'apaiser.

Les motifs de consultation sont principalement la dépression, ainsi que les angoisses causées par la nécessité d'adaptation ou un retour au pays programmé, ou encore l'attente de papiers, les deuils non faits, la solitude et l'isolement. Elles peuvent également être demandées pour cause de dysfonctionnements (de couples ou familiaux) liés à la migration (tensions ou incompréhensions culturelles, entre autres). Par ailleurs, des enfants en âge

scolaire sont également adressés, généralement par les enseignants, lorsqu'ils manifestent des difficultés d'adaptation sous forme de troubles de l'attention, du comportement et/ou de l'apprentissage, suite à la migration plus ou moins récente de leur famille.

## **2. Fonctionnement**

L'équipe clinique est polyglotte et pluriculturelle. Formée à l'écoute et à l'entretien individuel et collectif, elle utilise des approches psychothérapeutiques variées.

Elle est composée de thérapeutes dont certains sont migrants et connaissent les difficultés liées au processus migratoire. L'équipe offre ainsi une approche ethno-psychologique aux personnes venues consulter. Celles-ci ont la possibilité, le cas échéant, de s'exprimer dans leur langue d'origine et avec leur propre schéma de représentations.

L'équipe actuelle (chiffres fin 2011) est composée de 4 psychologues/psychothérapeutes salariés, une psychologue bénévole, une psychologue stagiaire et une secrétaire administrative, soit 7 personnes pour 2,3 postes équivalent temps plein (ETP). Une des psychologues coordonne les activités cliniques et un autre, les activités psychosociales.

Les consultations ne sont pas remboursées par l'assurance-maladie de base, puisqu'il s'agit de consultations psychologiques et non psychiatriques. L'association Pluriels pratique donc, en particulier pour les migrants les plus démunis, des tarifs quasi symboliques, permettant à toutes et à tous d'accéder à des consultations de qualité. Il est demandé, par exemple, entre 5 et 30 francs, suivant les revenus de la personne, pour les patients avec statut N (requérants d'asile et/ou déboutés de l'asile), F (étrangers admis provisoirement), sans statut légal ou au chômage. Les interventions proposées par l'équipe clinique se situent dans le cadre des thérapies dites brèves et dépassent rarement une vingtaine de séances (sauf pour les cas traumatiques graves). Il s'agit d'interventions ciblées qui visent à accompagner la personne vers une remobilisation de ses ressources en vue d'un processus d'intégration réussi et parfois d'un projet de retour.

## **3. Prestations faisant l'objet du contrat de prestations**

Le contrat de prestations annexé au présent projet de loi précise que les deux domaines d'activité suivants sont financés :

### *a) Consultations*

L'objectif de l'association Pluriels est de proposer des interventions professionnelles dans le respect des différences culturelles, afin d'accompagner les migrants présentant des difficultés face à l'ensemble des changements auxquels ils sont confrontés. La part la plus importante des consultant-e-s (37 %) est adressée par des institutions publiques, principalement du secteur social ou de la santé : les services sociaux de la Ville de Genève et des communes, le service de protection des mineurs, les hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et, en particulier, la CAMSCO-HUG (consultation ambulatoire et mobile de soins communautaires), différents secteurs de l'Hospice général (centres d'action sociale, service d'aide aux requérants d'asile et unité des réfugiés statutaires), mais aussi le centre LAVI (aide aux victimes d'infractions), le service de probation et d'insertion du département de la sécurité (DS) ou encore l'office cantonal de l'emploi du département de la solidarité et de l'emploi (DSE). Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) adresse également des consultants : ce sont des familles ou des enfants qui viennent sur les conseils des enseignant-e-s, assistantes et assistants sociaux, infirmières et infirmiers scolaires et, pour les étudiants universitaires, du centre de conseil psychologique de l'Université de Genève (CCP) et des hautes écoles spécialisées (HES).

20 % des personnes qui viennent consulter sont adressées par des institutions privées : les œuvres d'entraide (Caritas et Centre social protestant), ainsi que les diverses associations travaillant, notamment, auprès de migrants (Solidarité Femmes, Centre de Contact Suisses Immigrés, etc.).

27 % ont appris l'existence de l'association Pluriels à travers le « bouche à oreille » : l'information est reçue de la part des proches, qui sont en première ligne pour recevoir les détreesses, les questionnements, les remises en question et qui ont la présence d'esprit de proposer des lieux d'écoute comme l'association Pluriels ou des professionnels qu'ils ont eux-mêmes rencontrés dans un moment de crise.

En 2011, 335 personnes (dont 11 % ont la nationalité suisse) provenant de 65 pays ont ainsi été reçues pour un suivi psychothérapeutique.

Les membres de l'équipe assurent eux-mêmes les permanences téléphoniques. Ceci leur permet non seulement de répondre à des demandes de renseignements ou de prises de rendez-vous, mais également d'offrir une écoute professionnelle. Celle-ci peut parfois se transformer en consultation téléphonique suivant l'état émotionnel de l'interlocuteur-trice. Ces matinées de permanence sont aussi l'occasion de recevoir des personnes du réseau pour

les informer ou de travailler à la préparation commune de projets, de familiariser les interprètes à la spécificité des consultations, d'accueillir des étudiants, de fournir des informations à des journalistes, ou de travailler à la recherche de fonds ou à l'élaboration de rapports.

Depuis 2011, les heures de permanence sont comptabilisées suivant le domaine d'activité, c'est-à-dire que les 2h30 de permanence du lundi au vendredi peuvent apparaître sous la rubrique « activités cliniques », « activités psychosociales » ou « administration » selon le type de travail effectué. L'association Pluriels a introduit cette modification afin de refléter au plus près la réalité de ce qui est accompli durant ces permanences.

Durant l'année 2011, les psychologues ont aussi assuré 281 heures de permanence téléphonique et d'accueil comprises dans les 632 heures d'activité administrative. Elles représentent le temps consacré exclusivement à répondre au téléphone ainsi qu'aux tâches directement liées.

### ***b) Activités psychosociales***

L'association Pluriels, depuis sa création, a toujours associé dans ses approches les activités cliniques et les activités psychosociales. L'expérience montre, en effet, que les deux aspects sont interdépendants et intimement liés dans la vie des personnes reçues. Ces activités psychosociales sont également l'occasion de sensibiliser les acteurs des différents milieux travaillant avec les migrants, ou les migrants eux-mêmes, par la voie de leurs associations respectives.

Cette activité psychosociale s'organise sous la forme d'un travail interdisciplinaire et en réseau de professionnels (psychologues, psychiatres, enseignants, assistants sociaux, éducateurs, médecins généralistes ou spécialistes). Il est ainsi possible d'agir de façon constructive et préventive sur la santé mentale des personnes venues consulter, par rapport à leur situation socio-économique, juridique, familiale, scolaire ou médicale. Ceci en concordance avec la planification qualitative en santé mentale et prévention du canton de Genève. Cette manière de travailler présente l'avantage d'améliorer l'efficacité des intervenants et d'éviter les doublons.

Une part de l'activité psychosociale est réalisée « intra muros », auprès des migrants avec un entourage de professionnels (réseau de professionnels autour de situations spécifiques, etc.) et de proches (réunions de famille, visites à domicile, etc.).

Dans leurs activités « extra muros », les membres de l'équipe clinique de l'association Pluriels sont fréquemment invités à des conférences, des tables rondes, des formations ou des animations d'ateliers et peuvent ainsi faire partager leur expérience professionnelle. Ils donnent également des

formations sur la santé mentale et la prévention en lien avec la migration à des équipes institutionnelles travaillant dans le domaine social ou éducatif. Ils assurent par ailleurs des supervisions régulières pour certaines d'entre elles.

#### 4. Financement et inscription dans la durée

Le fonctionnement de l'association Pluriels est essentiellement rendu possible grâce à des subventions publiques, complétées par le produit des consultations, des formations et des supervisions données à l'extérieur, ainsi que des dons et des cotisations des membres.

| <b>Tableau récapitulatif des produits 2011</b> |                  |
|--|------------------|
| Subvention cantonale                           | 235 000 F        |
| Subvention commune de Meyrin                   | 29 000 F         |
| Produit des consultations + divers             | 28 044 F         |
| <b>Total</b>                                   | <b>292 044 F</b> |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                   |                  |
| Subvention des communes pour interprètes       | 11 600 F         |

En 2010 et 2011, une recherche de fonds axée sur le financement des interprètes communautaires a été menée auprès des communes genevoises.

L'association Pluriels est constamment en quête de nouvelles ressources, en complément du financement public, de manière à pouvoir augmenter le temps de travail des psychologues de l'association et, partant, répondre au nombre croissant de demandes reçues grâce à son ancrage au sein du dispositif genevois.

Dans ce sens, l'association travaille actuellement pour renforcer ses collaborations avec l'Hospice général, secteur aide sociale et secteur aide aux requérants d'asile. Une attention particulière est donnée à sa nouvelle unité pour les réfugiés statutaires et ceci dans le cadre de la future mise en place d'une prise en charge privilégiée de personnes ayant été victimes de violences organisées dans leur pays d'origine.

## 5. Evaluation du contrat de prestations

Les objectifs et indicateurs définis dans le cadre du contrat de prestations 2009-2012 visaient pour l'essentiel à vérifier que la prestation avait bien été rendue conformément aux conditions contractuelles et que l'institution répondait aux critères de qualité et de bonne gestion financière en vigueur. La plupart de ces indicateurs faisaient référence à des statistiques de fréquentation.

Pour la période 2013-2016, l'association Pluriels a revu l'ensemble des indicateurs. Tout en gardant certains d'entre eux, elle en a affiné d'autres en introduisant le nombre d'heures passées en consultations, supervisions ou interventions, car c'est effectivement en termes de temps investi que ces indicateurs prennent tout leur sens. Par ailleurs, afin de mieux faire ressortir les retombées positives de leur travail thérapeutique sur les proches des personnes suivies, elle a rajouté un indicateur relatif au nombre de personnes de l'entourage qui voient leur situation s'améliorer. Enfin, elle a surtout introduit un indicateur qui tend à mesurer autant que possible la performance et non plus uniquement la fréquentation. Sur la base d'un questionnaire, les personnes qui les consultent pourront en effet se prononcer sur leur niveau de satisfaction (solution trouvée, moment critique dépassé, récupération de ressources propres pour surmonter leurs difficultés, etc.).

L'ensemble des indicateurs de performance définis avec le DSE pour la période 2013-2016 sont détaillés dans le contrat de droit public annexé à la présente loi.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Comptes 2009, 2010 et 2011*
- 5) *Rapport d'évaluation*
- 6) *Contrat de prestations*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

*Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la solidarité et de l'emploi.
- ♦ Objet : Projet de loi accordant une aide financière de 235 000 F pour la période de 2013 à 2016 à l'Association Pluriels
- ♦ Rubrique(s) concernée(s) : 07.14.11.00 365 0 5110
- ♦ Libellé(s) du (des) programme(s) concerné(s) : C05 "Actions en matière d'asile et de migration"
- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

| (en millions de francs)                    | 2012        | 2013        | 2014        | 2015        | 2016        | 2017     | 2018     | Résultat récurrent |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|----------|--------------------|
| Charges en personnel [30]                  | -           | -           | -           | -           | -           | -        | -        | -                  |
| Dépenses générales [31]                    | -           | -           | -           | -           | -           | -        | -        | -                  |
| Charges financières [32+33]                | -           | -           | -           | -           | -           | -        | -        | -                  |
| Charges particulières [30 à 36]            | -           | -           | -           | -           | -           | -        | -        | -                  |
| Octroi de subvention ou prestations [36]   | 0.24        | 0.24        | 0.24        | 0.24        | 0.24        | -        | -        | -                  |
| <b>Total des charges de fonctionnement</b> | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | -        | -        | -                  |
| Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] | -           | -           | -           | -           | -           | -        | -        | -                  |
| Autres revenus [42]                        | -           | -           | -           | -           | -           | -        | -        | -                  |
| <b>Total des revenus de fonctionnement</b> | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>-</b>           |
| <b>Résultat net de fonctionnement</b>      | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | <b>0.24</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>-</b>           |

#### ♦ Inscription budgétaire et financement :

- Cette aide financière sera inscrite au projet de budget de fonctionnement dès 2013.

- Elle prendra fin à l'échéance comptable 2016.

- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires 2012 et entrent dans le cadre du PFG 2013 - 2016.

♦ Remarque(s) : Ce projet de loi est présenté en conformité à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et porte sur les années 2013 à 2016.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 5 juillet 2012

Signature du responsable financier : Laurent Pally

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes en date du 22 juin 2012.

### 2. Approbation / Avis du département des finances

Le département des finances valide ce projet de loi, y compris pour les aspects LIAF.

Genève, le : 5 juillet 2012

Visa du département des finances : Marc Giora

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle  
**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE**  
**ASSOCIATION PLURIELS - AIDES FINANCIERES POUR LA PERIODE 2013-2016**

**Projet présenté par le Département de la solidarité et de l'emploi**

|  | 2012           | 2013           | 2014           | 2015           | 2016           | 2017     | 2018     | Résultat récurrent |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------|----------|--------------------|
| <b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>  | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b>           |
| Charges en personnel [30]<br>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)  | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| Dépenses générales [31]<br>Charges en matériel et véhicule<br>(meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.) | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| Charges de bâtiment<br>(fluides (eau, électricité, combustibles), concourtoirs, entretiens, location, assurances, etc.)                              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| Charges financières [32-33]<br>Intérêts (report tableau)<br>Amortissements (report tableau)  | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| Charges particulières [30 à 35]<br>Perte comptable [330]   | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| Provision [338] (préciser la nature)   | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| Octroi de subvention ou de prestations [36]<br>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)   | 235'000        | 235'000        | 235'000        | 235'000        | 235'000        | 0        | 0        | 0                  |
| <b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>   | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b>           |
| Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46]<br>(augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)                | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| Autres revenus [42]<br>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)  | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 0        | 0        | 0                  |
| <b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)</b>  | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>235'000</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b>           |
| Remarque: L'aide financière accordée à l'association Pluriels figure déjà au budget 2012. Il n'y a pas de dépense nouvelle.                          |                |                |                |                |                |          |          |                    |
| Signature du responsable financier: <br>Date: 5.7.2012            |                |                |                |                |                |          |          |                    |



## Association Pluriels Genève

### COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2009 (selon Swiss GAAP RPC fondamentales)

|                                      | 2009          |                    | 2008                      |
|--------------------------------------|---------------|--------------------|---------------------------|
|                                      | CHF<br>budget | CHF<br>réalisation | CHF<br>(pour comparaison) |
| <b>Recettes</b>                      |               |                    |                           |
| <i>SUBVENTIONS</i>                   |               |                    |                           |
| <u>Subventions générales</u>         | 264'000.00    | 269'400.00         | 264'000.00                |
| <u>Subventions affectées</u>         | 0.00          | 10'602.50          | 0.00                      |
| Total des subventions                | 264'000.00    | 280'002.50         | 264'000.00                |
| <i>AUTRES PRODUITS</i>               |               |                    |                           |
| Honoraires divers                    | 15'000.00     | 27'149.20          | 18'453.50                 |
| Cotisations des membres              | 2'600.00      | 1'930.00           | 2'050.00                  |
| Dons et autres attributions          | 4'000.00      | 150.00             | 3'555.60                  |
| Total des autres produits            | 21'600.00     | 29'229.20          | 24'059.10                 |
| Total des recettes d'exploitation    | 285'600.00    | 309'231.70         | 288'059.10                |
| <b>Dépenses</b>                      |               |                    |                           |
| <u>Frais de personnel</u>            |               |                    |                           |
| Salaires bruts y compris interprètes |               | 234'474.96         | 219'794.38                |
| AVS et chômage                       |               | 16'494.10          | 15'264.63                 |
| Prévoyance professionnelle           |               | 10'264.11          | 8'925.20                  |
| Assurances                           |               | 5'145.90           | 4'317.80                  |
| Autres frais de personnel            |               | 0.00               | 280.00                    |
| Total des frais de personnel         | 260'100.00    | 266'379.07         | 248'582.01                |
| <u>Charges d'exploitation</u>        |               |                    |                           |
| Loyer et charges                     | 31'747.50     | 29'948.25          | 29'513.10                 |
| Primes d'assurance chose             | 428.40        | 419.75             | 419.75                    |
| Frais d'entretien                    | 200.00        | 0.00               | 129.55                    |
| Frais de télécommunications          | 3'000.00      | 2'897.90           | 2'956.60                  |
| Affranchissements                    | 1'200.00      | 825.65             | 788.90                    |
| Imprimés, photocopies                | 2'500.00      | 1'056.90           | 2'357.40                  |
| Frais de bureau et fournitures       | 1'500.00      | 1'440.15           | 1'696.50                  |
| Frais d'informatique et site Web     | 7'135.00      | 5'407.40           | 5'917.09                  |
| Conférences et ateliers              | 0.00          | 796.85             | 0.00                      |
| Manifestations, réceptions, comités  | 1'000.00      | 980.30             | 1'023.00                  |
| Frais de supervision                 | 2'500.00      | 3'000.00           | 2'250.00                  |
| Honoraires de révision               | 2'000.00      | 2'255.75           | 2'000.00                  |
| Frais de formation et de congrès     | 4'000.00      | 1'631.97           | 828.20                    |
| Frais divers et imprévus             | 600.00        | 799.96             | 836.59                    |
| Total des charges d'exploitation     | 57'810.90     | 51'460.83          | 50'716.68                 |
| Total des dépenses d'exploitation    | 317'910.90    | 317'839.90         | 299'298.69                |
| Résultat d'exploitation              | (32'310.90)   | (8'608.20)         | (11'239.59)               |
| Produits financiers                  |               | 128.40             | 141.00                    |
| Charges financières                  |               | (64.15)            | (103.75)                  |
| Résultat ordinaire                   |               | (8'543.95)         | (11'202.34)               |

BERNARD COMTE CAROUGE - GENÈVE

**Rapport du réviseur sur le contrôle restreint  
sur l'exercice 2010  
au Comité de  
Association Pluriels  
Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants  
Genève**



BERNARD COMTE CAROUGE – GENÈVE

**Rapport du réviseur sur le contrôle restreint**  
**au Comité de**  
**Association Pluriels**  
**Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants**  
**Genève**



En ma qualité de réviseur de votre Association, j'ai vérifié les comptes annuels (bilan, compte de recettes et dépenses ainsi que l'annexe) de Association Pluriels pour l'exercice arrêtés au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'Association Pluriels, alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes. J'atteste remplir les exigences légales d'agrégation, de qualification et d'indépendance.

Ma révision a été effectuée selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière à ce que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications de flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou des erreurs ne font pas partie de mes vérifications.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Je recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 8 avril 2011 BC/jc 178161 / 5

Bernard COMTE  
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels

# Association Pluriels

## Genève

Bilan au 31 décembre 2010  
(selon Swiss GAAP RPC fondamentales)

|  | 31.12.2010       | 31.12.2009                |
|--|------------------|---------------------------|
|  | CHF              | CHF                       |
| <b>Actif</b>                                 |                  | <i>(pour comparaison)</i> |
| <u>Liquidités</u>                            |                  |                           |
| Caisse                                       | 265.65           | 248.10                    |
| Banque BCGe                                  | 13'305.86        | 57'484.99                 |
| Banque BCGe comptes bloqués loyer            | 6'831.60         | 6'817.95                  |
| BCGe, compte bloqué projet "BIRD"            | 5'047.40         | 10'036.65                 |
| Postfinance                                  | 8'400.42         | 3'039.74                  |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| Total des liquidités                         | 33'850.93        | 77'627.43                 |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| <u>Créances à court terme</u>                |                  |                           |
| Subvention à recevoir                        | 2'000.00         | 2'000.00                  |
| Actif transitoire                            | 1'972.30         | 0.00                      |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| Total des créances à court terme             | 3'972.30         | 2'000.00                  |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| <b>Total de l'actif</b>                      | <b>37'823.23</b> | <b>79'627.43</b>          |
|  | <hr/> <hr/>      | <hr/> <hr/>               |
| <b>Passif</b>                                |                  |                           |
| <u>Autres dettes à court terme</u>           |                  |                           |
| Frais et salaires dus au 31 décembre         | 10'348.55        | 27'462.23                 |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| <u>Provisions à court terme</u>              |                  |                           |
| Participation due au projet BIRD             | 5'000.00         | 10'000.00                 |
| Loterie romande don en attente d'affectation | 0.00             | 14'612.50                 |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
|  | 5'000.00         | 24'612.50                 |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| Total des fonds étrangers                    | 15'348.55        | 52'074.73                 |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| <u>Fortune nette</u>                         |                  |                           |
| Report d'excédents des exercices précédents  | 27'552.70        | 36'096.65                 |
| Excédent de dépenses de l'exercice           | (5'078.02)       | (8'543.95)                |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| Total de la fortune nette                    | 22'474.68        | 27'552.70                 |
|  | <hr/>            | <hr/>                     |
| <b>Total du passif</b>                       | <b>37'823.23</b> | <b>79'627.43</b>          |
|  | <hr/> <hr/>      | <hr/> <hr/>               |

## Association Pluriels Genève

### COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2010 (selon Swiss GAAP RPC fondamentales)

|  | 2010              |                    | 2009                             |
|--|-------------------|--------------------|----------------------------------|
|  | CHF<br>budget     | CHF<br>réalisation | CHF<br><i>(pour comparaison)</i> |
| <b>Recettes</b>                          |                   |                    |                                  |
| <b><u>SUBVENTIONS</u></b>                |                   |                    |                                  |
| <b>Subventions générales</b>             | 264'000.00        | 264'000.00         | 269'400.00                       |
| <b>Subventions affectées</b>             | 14'812.50         | 24'112.50          | 10'602.50                        |
| <b>Total des subventions</b>             | <u>278'612.50</u> | <u>288'112.50</u>  | <u>280'002.50</u>                |
| <b><u>AUTRES PRODUITS</u></b>            |                   |                    |                                  |
| Honoraires divers                        | 18'500.00         | 29'975.40          | 27'149.20                        |
| Cotisations des membres                  | 2'000.00          | 1'860.00           | 1'930.00                         |
| Dons et autres attributions              | 4'650.00          | 2'534.00           | 150.00                           |
| <b>Total des autres produits</b>         | <u>25'150.00</u>  | <u>34'369.40</u>   | <u>29'229.20</u>                 |
| <b>Total des recettes d'exploitation</b> | <u>303'762.50</u> | <u>322'481.90</u>  | <u>309'231.70</u>                |
| <b>Dépenses</b>                          |                   |                    |                                  |
| <b><u>Frais de personnel</u></b>         |                   |                    |                                  |
| Salaires bruts y compris interprètes     | 220'250.00        | 226'770.56         | 234'474.96                       |
| AVS et chômage                           | 15'250.00         | 16'019.07          | 16'494.10                        |
| Prévoyance professionnelle               | 12'770.00         | 12'228.44          | 10'264.11                        |
| Assurances                               | 5'133.00          | 5'039.50           | 5'145.90                         |
| Autres frais de personnel                | 0.00              | 445.00             | 0.00                             |
| <b>Total des frais de personnel</b>      | <u>253'403.00</u> | <u>260'502.57</u>  | <u>266'379.07</u>                |
| <b><u>Charges d'exploitation</u></b>     |                   |                    |                                  |
| Loyer et charges                         | 30'846.00         | 30'296.40          | 29'948.25                        |
| Primes d'assurance chose                 | 420.00            | 419.75             | 419.75                           |
| Frais de télécommunications              | 3'000.00          | 2'531.90           | 2'897.90                         |
| Affranchissements                        | 915.00            | 699.00             | 825.65                           |
| Imprimés, photocopies                    | 1'100.00          | 2'608.10           | 1'056.90                         |
| Frais de bureau et fournitures           | 1'450.00          | 1'861.00           | 1'440.15                         |
| Frais d'informatique et site Web         | 13'915.00         | 17'908.45          | 5'407.40                         |
| Conférences et ateliers                  | 0.00              | 0.00               | 796.85                           |
| Manifestations, réceptions, comités      | 750.00            | 1'281.90           | 980.30                           |
| Frais de supervision                     | 4'500.00          | 3'600.00           | 3'000.00                         |
| Honoraires de révision                   | 2'000.00          | 3'223.50           | 2'255.75                         |
| Frais de formation et de congrès         | 2'235.00          | 2'466.40           | 1'631.97                         |
| Frais divers et imprévus                 | 500.00            | 136.45             | 799.96                           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>  | <u>61'631.00</u>  | <u>67'032.85</u>   | <u>51'460.83</u>                 |
| <b>Total des dépenses d'exploitation</b> | <u>315'034.00</u> | <u>327'535.42</u>  | <u>317'839.90</u>                |
| <b>Résultat d'exploitation</b>           | (11'271.50)       | (5'053.52)         | (8'608.20)                       |
| Produits financiers                      |                   | 82.60              | 128.40                           |
| Charges financières                      |                   | (107.10)           | (64.15)                          |
| <b>Résultat ordinaire</b>                |                   | <u>(5'078.02)</u>  | <u>(8'543.95)</u>                |

**Association Pluriels**  
**Genève**

**TABLEAU DES FLUX DE FONDS 2010**

|   | CHF              |
|---|------------------|
| <b>Financement</b>                        |                  |
| Résultat de l'exercice                    | (5'078.02)       |
| Variation des actifs circulants           | 41'804.20        |
| <b>Flux de fonds</b>                      | <b>36'726.18</b> |
| <b>Investissements</b>                    |                  |
| Variation des autres dettes à court terme | 17'113.68        |
| Variation des provisions                  | 19'612.50        |
|   | <b>36'726.18</b> |

## Association Pluriels

### Genève

#### VARIATION DES FONDS PROPRES DE L'EXERCICE 2010

|                                      | 2010        | 2009                      |
|--------------------------------------|-------------|---------------------------|
|                                      |             | <i>(pour comparaison)</i> |
|                                      | CHF         | CHF                       |
| Fonds propres au 1er janvier         | 27'552.70   | 36'096.65                 |
| Excédent de dépenses de l'exercice   | (5'078.02)  | (8'543.95)                |
| Fonds propres au 31 décembre         | 22'474.68   | 27'552.70                 |
| <br>Justification                    |             |                           |
| Actif circulant                      | 37'823.23   | 79'627.43                 |
| moins :                              |             |                           |
| - Autres dettes à court terme        | (10'348.55) | (27'462.23)               |
| - Provision à court terme            | (5'000.00)  | (24'612.50)               |
| Fonds propres nets en fin d'exercice | 22'474.68   | 27'552.70                 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE  
*Pluriel*  
AU 31 DÉCEMBRE 2010

# Pluriels

## Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 (en francs suisses)

### 1. Présentation :

L'association *Pluriels*, Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants est une association sans but lucratif, créée en 1995 selon les articles 60 et suivants du CCS. Elle a pour but de répondre à des demandes de consultations spécifiquement en lien avec la migration, les membres de l'équipe clinique privilégient une vision interdisciplinaire de leur activité thérapeutique, principalement dans les domaines social, juridique et médical, en favorisant le travail en réseau.

### 2. Principes comptables

#### 2.1. Base de préparation des comptes annuels

Les états financiers de *Pluriels* sont présentés conformément aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC fondamentales).

#### 2.2. Immobilisations et amortissement

Le bilan ne contient plus d'immobilisations activées. *Pluriels* assure toutefois le contenu de ses locaux contre l'incendie pour une valeur de CHF 40.000.-

#### 2.3. Exonération d'impôts

*Pluriels* bénéficie de l'exonération des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM pour une durée de 10 ans à partir de 2009.

*Pluriels* bénéficie d'une exonération de l'impôt fédéral direct pour une durée indéterminée.

#### 2.4. Gestion des risques financiers

*Pluriels* ne gère pas et ne fait pas gérer des biens financiers et l'ensemble de ses liquidités bancaires est déposé auprès de banques agréées.

### 3. Liquidités

| Nature du compte            | 2010             | 2009             |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| BCGE compte courant         | 13'305.86        | 57'484.99        |
| BCGE compte bloqué BIRD     | 5'047.40         | 10'036.65        |
| BCGE garantie loyers        | 6'831.60         | 6'817.95         |
| PostFinance                 | 8'400.42         | 3'039.74         |
| Caisse                      | 265.65           | 248.10           |
| <b>Total des liquidités</b> | <b>33'850.93</b> | <b>77'627.43</b> |

### 4. Créances à court terme

| Nature du compte                    | 2010            | 2009            |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Subvention à recevoir               | 2'000.00        | 2'000.00        |
| Actif transitoire                   | 1'972.30        | -.-             |
| <b>Total créances à court terme</b> | <b>3'972.30</b> | <b>2'000.00</b> |

## *Plusiels*

En 2010, la subvention à recevoir concerne la Commune de Plan-les-Ouates selon décision d'attribution du 20.12.2010. L'actif transitoire est un décompte complémentaire 2009 de l'AVS en notre faveur.

### 5. Dettes à court terme

| Autres dettes à court terme | 2010             | 2009             |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Salaire dus                 | 1'095.48         | 18'720.80        |
| AVS et LPP dus              | 6'637.37         | 6'442.13         |
| Frais dus                   | 2'615.70         | 2'299.30         |
| <b>Total</b>                | <b>10'348.55</b> | <b>27'462.23</b> |

Les salaires dus concernent le mois de décembre des interprètes.

Les charges sociales représentent pour l'essentiel les décomptes finaux des différentes caisses sociales et une correction d'écriture de CHF 1'000.- passée à l'envers dans l'exercice 2009.

Les frais dus comprennent les honoraires du réviseur, les décomptes finaux des assurances et la facture de Swisscom du mois de décembre.

### 6. Provisions

| Autres provisions à court terme              | 2010            | 2009              |
|--|-----------------|-------------------|
| Participation due au projet BIRD             | 5'000.00        | 10'000.00-        |
| Don Loterie Romande en attente d'affectation | -.--            | 14'612.50-        |
| <b>Total</b>                                 | <b>5'000.00</b> | <b>24'612.50-</b> |

Les montants dus au projet BIRD sont amortissables à raison de CHF 5'000.- par année depuis l'année 2006. A l'origine ce projet, intitulé Bureau d'Intégration des Réfugiés pour Demain (BIRD), a généré des pertes partagées avec Caritas, l'association *Plusiels* s'est engagée à rembourser sa part à hauteur de CHF 25'000 – sur 5 ans, pour solde de tout compte.

### 7. Détail des sources de subventionnement :

#### 7.1. Subventions générales

|  |           |
|--|-----------|
| Subvention annuelle du DSE                   | 235'000.- |
| Subvention monétaire de la commune de Meyrin | 29'000.-  |
| Subvention non monétaire de Meyrin           | p.m.      |

Le Financement de l'Association est assuré pour l'essentiel par une allocation budgétaire quadriennale du D.S.E ainsi que par des subventions de communes genevoises, dont en particulier celle de Meyrin qui, en outre, met des locaux à disposition des consultants.

#### 7.2. Subventions affectées

Durant l'exercice comptable 2010, *Plusiels* a utilisé le solde du Don de la Loterie suisse romande reçu en 2009 pour l'acquisition du matériel informatique, la création du site Internet interactif et la diffusion de documents d'information en plusieurs langues.

## Pluriels

| Utilisation du don de la Loterie suisse romande | 2010             | 2009            | TOTAL            |
|---|------------------|-----------------|------------------|
| Développement de l'informatique                 | 10'674.--        |                 | 10'674.00        |
| Site Web  | 2'700.--         | 4'387.50        | 7'087.50         |
| Documents d'information en plusieurs langues    | 1'238.50         |                 | 1'238.50         |
| <b>Total</b>                                    | <b>14'612.50</b> | <b>4'387.50</b> | <b>19'000.00</b> |

En 2010, plusieurs communes ont répondu favorablement à la demande de *Pluriels* de participer au **financement des interprètes interculturels** en allouant les subventions suivantes:

|   |                |
|---|----------------|
|   | CHF            |
| Commune de Plan-les-Ouates                            | 2'000.-        |
| Ville de Carouge                                      | 5'000.-        |
| Commune de Bernex                                     | 1'500.-        |
| Commune de Chêne-Bougeries                            | <u>1'000.-</u> |
| <b>Total affecté au financement des interprètes :</b> | <b>9'500.-</b> |

Si on considère que le montant des salaires bruts versés aux interprètes est de CHF 15'013.47 et que les charges correspondantes de la part de l'employeur (estimées à 7.76%) s'élèvent à environ CHF 1'165.- il s'avère que CHF 6'678.- n'ont pas pu être financés par ce moyen.

### 8. Honoraires :

Les patients payent des honoraires en fonction de leur statut et de leur situation. En 2010, on compte 532 consultations payées à la caisse pour un montant total de CHF 5'736.33. En ce qui concerne les factures envoyées, 59 factures envoyées entre 2007 et 2010 ont été réglées pendant l'exercice 2010 pour un montant total de CHF 19'257.40.

Pour information, 49 factures pour des consultations ont été envoyées aux patients en 2010. Elles concernent 6h données en 2008, 73,5 heures en 2009 et 231,5 heures en 2010 pour un montant total facturé de CHF 17'826.50 et dont CHF 13'906,40 ont été réglés au 31.12.2010.

D'autres honoraires pour des formations données à la petite enfance à Meyrin, des supervisions pour les assistants sociaux du Service de probation et d'insertion et une intervention lors d'une conférence au CHUV de Lausanne ont été reçus pour un montant global de CHF 4'982.-

### 9. Rémunérations brutes

|                         |             |             |
|-------------------------|-------------|-------------|
|                         | <b>2010</b> | <b>2009</b> |
| <u>Psychologues :</u>   | 174'144.29  | 189'977.93  |
| <u>Interprètes :</u>    | 15'013.47   | 6'855.31    |
| <u>Administration :</u> | 37'612.80   | 37'641.72   |

## Pluriels

### 10. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de *Pluriels* soumis au 2ème pilier, bénéficient d'un régime de prévoyance professionnelle conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et survivants (LPP). Les prestations de prévoyance sont assurées par la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) selon le plan Maxima. Au 31 décembre 2010, 5 collaborateurs étaient soumis et affiliés à la LPP. Les interprètes et le préposé au ménage ne sont pas soumis à la LPP.

### 11. Contributions en nature

La commune de Meyrin met à la disposition de *Pluriels* une salle de consultation au Centre Gilbert, Avenue de la Prulay 2bis à Meyrin, une journée par semaine. Aucune valeur chiffrée n'a pu être donnée par le service des actions sociales et de la jeunesse de la Commune. Cette subvention non monétaire est indiquée pour mémoire.

### 12. Autres informations

|       |   |                 |
|-------|---|-----------------|
| 12.1. | <b>Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers</b>  |                 |
|       | Pour la location d'une partie de 72 m2 de ses locaux, sis au 15 rue des Voisins, 1205 Genève, Pluriels a fourni au bailleur une garantie bancaire le 27 mars 1997. Cette somme est déposée sur un compte bloqué à la BCGE.          | CHF<br>3'549.—  |
|       | Pour la location d'une autre partie de 57 m2 de ses locaux, sis au 15 rue des Voisins, 1205 Genève, Pluriels a fourni au bailleur une garantie bancaire le 12 février 2002. Cette somme est déposée sur un compte bloqué à la BCGE. | CHF<br>2'895.—  |
| 12.2. | <b>Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société, ainsi que des actifs sous réserve de propriété</b>   | Néant           |
| 12.3. | <b>Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan</b>  | Néant           |
| 12.4. | <b>Couverture par l'assurance-incendie des immobilisations corporelles</b>  | CHF<br>40'000.— |
| 12.5. | <b>Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelles</b>  | Néant           |
| 12.6. | <b>Montant, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par la société</b>  | Néant           |
| 12.7. | <b>Toute participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de la société</b>  | Néant           |

## Pluriels

|       |   |       |
|-------|---|-------|
| 12.8. | Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable | Néant |
|-------|---|-------|

|       |   |       |
|-------|---|-------|
| 12.9. | Indications sur l'objet et le montant des réévaluations | Néant |
|-------|---|-------|

|        |   |       |
|--------|---|-------|
| 12.10. | Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient déjà la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire; sont également mentionnées les conditions auxquelles la société a acquis ou aliéné ses propres actions | Néant |
|--------|---|-------|

|        |  |       |
|--------|--|-------|
| 12.11. | Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital | Néant |
|--------|--|-------|

|        |   |  |
|--------|---|--|
| 12.12. | Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque |  |
|--------|---|--|

**Risque structurel :**

- La réduction de la subvention annuelle du D.S.E. impliquerait une réduction du nombre de consultations offertes, ainsi que la suppression de certains contrats avec les psychologues.
- La suppression de la subvention annuelle du D.S.E. entraînerait la fermeture immédiate du Centre de consultation, les problèmes liés à l'engagement contractuel des psychologues et à la dénonciation du bail restant ouverts.
- Malgré les efforts du Comité pour rechercher d'autres canaux de dons et de subventions, l'association n'a plus que deux années d'activité devant elle, au rythme des pertes qu'elle connaît. Une augmentation de la subvention du DES de 4,25% à CHF 245'000.00 lui permettrait, sans thésaurisation, de poursuivre son activité.

**Risques professionnels :** Pluriels a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Winterthur pour une couverture de CHF 3'000.000.-

**Risques en cas d'accident :** Pluriels a souscrit une assurance accidents professionnels et non professionnels pour son personnel auprès de Winterthur selon leur taux d'activité.

**Risques en cas de perte de gain :** Pluriels a souscrit une assurance collective d'une indemnité journalière en cas de maladie auprès de Winterthur

|        |   |                |
|--------|---|----------------|
| 12.13. | Le cas échéant les motifs qui ont conduits à la démission de l'organe de révision | Non applicable |
|--------|---|----------------|

Fait à Genève, le 30 mars 2011

Pascal Borgeat  
Président a.i.

Olivia Le Fort  
Trésorière



REVIDOR SOCIETE FIDUCIAIRE SA

---

**Association Pluriels  
Genève**

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

COMPTES 2011



## REVIDOR SOCIETE FIDUCIAIRE SA

Rue Agasse 54  
Case postale 556  
1211 Genève 17

T 022 707 04 10  
F 022 736 41 14  
E info@revidor.ch

TVA no: 320 932

### RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT A L'

#### Association Pluriels, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association Pluriels, Genève, comprenant le bilan, le compte de pertes et profits, l'annexe et le tableau de financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux lois, règlements et directives suivantes, LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques, aux Swiss Gaap RPC ainsi qu'à la loi suisse.

Les comptes annuels présentent des fonds propres de CHF 19'281.86 au 31 décembre 2011.

Genève, le 19 mars 2012

REVIDOR - SOCIETE FIDUCIAIRE SA

G. Anthoine  
Expert-Réviseur agréé  
(Réviseur Responsable)

C. Kouzue  
Réviseur agréée

**Annexes :** Comptes annuels (bilan, compte de pertes & profits et annexe)  
Tableau de variation du capital  
Tableau de financement

**Association Pluriels, Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

|                                     | Notes<br>Annexe | <u>31.12.2011</u><br>CHF | <u>31.12.2010</u><br>CHF |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| <b><u>ACTIF</u></b>                 |                 |                          |                          |
| <b>Actif circulant</b>              |                 | <b>22'060.79</b>         | <b>25'944.23</b>         |
| <b>Liquidités et titres</b>         | 3.              | <b>18'376.59</b>         | <b>21'971.93</b>         |
| Caisse                              |                 | 265.30                   | 265.65                   |
| Banque BCGe                         |                 | 15'967.02                | 13'305.86                |
| Banque BCGe (Bird)                  |                 | 47.15                    | 0.00                     |
| Postfinance                         |                 | 2'097.12                 | 8'400.42                 |
| <b>Créances à court terme</b>       | 4.              | <b>2'281.25</b>          | <b>2'000.00</b>          |
| Créances de prestations de services |                 | 2'281.25                 | 0.00                     |
| Subventions à recevoir              |                 | 0.00                     | 2'000.00                 |
| <b>Comptes de régularisation</b>    | 5.              | <b>1'402.95</b>          | <b>1'972.30</b>          |
| Produits à recevoir                 |                 | 1'402.95                 | 1'972.30                 |
| <b>Actif immobilisé</b>             |                 | <b>6'448.75</b>          | <b>11'879.00</b>         |
| <b>Immobilisations financières</b>  | 6.              | <b>6'448.75</b>          | <b>11'879.00</b>         |
| Dépôt de garantie                   | 14.2            | 6'448.75                 | 11'879.00                |
|                                     |                 | <b>28'509.54</b>         | <b>37'823.23</b>         |

**Association Pluriels, Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

|   | Notes<br>Annexe | <b>31.12.2011</b><br>CHF | <b>31.12.2010</b><br>CHF |
|---|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| <b><u>PASSIF</u></b>                      |                 |                          |                          |
| <b>Fonds étrangers</b>                    |                 | <b>9'227.68</b>          | <b>15'348.55</b>         |
| <b>Dettes à court terme</b>               | 7.              | <b>6'379.21</b>          | <b>12'732.85</b>         |
| Créanciers employés                       |                 | 332.71                   | 1'095.48                 |
| Créanciers charges sociales               | 14.5            | 6'046.50                 | 6'637.37                 |
| Créancier Caritas (projet BIRD)           |                 | 0.00                     | 5'000.00                 |
| <b>Comptes de régularisation</b>          | 8.              | <b>2'848.47</b>          | <b>2'615.70</b>          |
| Passifs Transitoires                      |                 | 2'848.47                 | 2'615.70                 |
| <b>Fonds propres</b>                      |                 | <b>19'281.86</b>         | <b>22'474.68</b>         |
| <b>Fonds libres</b>                       |                 | <b>19'281.86</b>         | <b>22'474.68</b>         |
| Fortune reportée des exercices précédents |                 | 22'474.68                | 27'552.70                |
| Excédent de dépenses de l'exercice        |                 | -3'192.82                | -5'078.02                |
|   |                 | <b>28'509.54</b>         | <b>37'823.23</b>         |

**Association Pluriels, Genève****COMPTE DE PERTES ET PROFITS**

(du 1er janvier au 31 décembre 2011)

|  | Notes<br>Annexe | 2011              |                   | 2010              |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  |                 | Budget<br>CHF     | Réalisé<br>CHF    | Réalisé<br>CHF    |
| <b>Recettes d'exploitation</b>                                   |                 | <b>306'370.00</b> | <b>292'044.20</b> | <b>298'369.40</b> |
| Subventions générales  | 9.1.            | 274'000.00        | 264'000.00        | 264'000.00        |
| Honoraires divers  | 10.             | 30'000.00         | 25'407.20         | 29'975.40         |
| Cotisations des membres  |                 | 2'220.00          | 2'260.00          | 1'860.00          |
| Dons et autres produits  |                 | 150.00            | 377.00            | 2'534.00          |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                    |                 | <b>316'370.00</b> | <b>306'602.62</b> | <b>327'535.42</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                      |                 | <b>258'650.00</b> | <b>258'152.87</b> | <b>260'502.57</b> |
| Salaires   | 11.             | 224'900.00        | 224'027.63        | 226'770.56        |
| Charges sociales   | 12.             | 33'300.00         | 33'525.24         | 33'287.01         |
| Autres frais de personnel  |                 | 450.00            | 600.00            | 445.00            |
| <b>Autres charges d'exploitation</b>                             |                 | <b>57'720.00</b>  | <b>48'449.75</b>  | <b>67'032.85</b>  |
| Loyer et charges   |                 | 30'950.00         | 30'733.85         | 30'296.40         |
| Assurances choses  |                 | 420.00            | 419.75            | 419.75            |
| Frais de télécommunications                                      |                 | 2'500.00          | 2'473.00          | 2'531.90          |
| Affranchissements  |                 | 700.00            | 400.95            | 699.00            |
| Imprimés, photocopies  |                 | 1'000.00          | 1'032.00          | 2'608.10          |
| Frais de bureau et fournitures                                   |                 | 1'800.00          | 946.00            | 1'861.00          |
| Frais d'informatique et site Web                                 |                 | 11'500.00         | 6'086.00          | 17'908.45         |
| Manifestations, réceptions et comités                            |                 | 850.00            | 729.75            | 1'281.90          |
| Frais de supervision   |                 | 3'600.00          | 2'330.00          | 3'600.00          |
| Honoraires de révision   |                 | 2'000.00          | 2'452.85          | 3'223.50          |
| Frais de formation et congrès                                    |                 | 2'200.00          | 130.00            | 2'466.40          |
| Frais divers et imprévus   |                 | 200.00            | 735.60            | 136.45            |
| <b>Bénéfice / -Perte opérationnelle</b>                          |                 | <b>-10'000.00</b> | <b>-14'558.42</b> | <b>-29'166.02</b> |
| <b>Résultat financier</b>  |                 | <b>0.00</b>       | <b>-234.40</b>    | <b>-24.50</b>     |
| Recettes financières   |                 | 0.00              | 36.90             | 82.60             |
| Charges financières  |                 | 0.00              | -271.30           | -107.10           |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                     |                 | <b>10'000.00</b>  | <b>11'600.00</b>  | <b>9'500.00</b>   |
| Subvention communes interprètes                                  | 9.2.            | 10'000.00         | 11'600.00         | 9'500.00          |
| <b>Bénéfice / -Perte de l'exercice avant variation des fonds</b> |                 | <b>0.00</b>       | <b>-3'192.82</b>  | <b>-19'690.52</b> |
| <b>Variation des fonds affectés</b>                              |                 | <b>0.00</b>       | <b>0.00</b>       | <b>14'612.50</b>  |
| Attributions aux fonds affectés                                  |                 | -10'000.00        | -11'600.00        | -9'500.00         |
| Prélèvements dans les fonds affectés                             |                 | 10'000.00         | 11'600.00         | 24'112.50         |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                                    |                 | <b>0.00</b>       | <b>-3'192.82</b>  | <b>-5'078.02</b>  |

*Pluriels*

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS  
AU 31 DÉCEMBRE 2011

# Pluriels

## Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2011

(en francs suisses)

### 1. Présentation :

L'association *Pluriels*, Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants est une association sans but lucratif, créée en 1995 selon les articles 60 et suivants du CCS. Elle a pour but de répondre à des demandes de consultations spécifiquement en lien avec la migration, les membres de l'équipe clinique privilégient une vision interdisciplinaire de leur activité thérapeutique, principalement dans les domaines social, juridique et médical, en favorisant le travail en réseau.

#### 1.1. Membres du Comité

Monsieur Pascal Borgeat, Genève, Président  
Monsieur Nicolas Roguet, Puplinge, Vice-Président  
Madame Roxane Aubry, Carouge, membre  
Madame Fanny Lechenne, Genève, membre  
Madame Olivia Lefort, Genève, membre  
Madame Camille Molnarfi Villegas, membre  
Madame Sarah Ait Ghezala Rossier, membre avec statut consultatif

#### 1.2. Organe de révision

Revidor Société Fiduciaire SA,  
54, Rue Agasse  
1208 Genève,  
Nomination en 2011

### 2. Principes comptables

#### 2.1. Base de préparation des comptes annuels

Les états financiers de *Pluriels* sont présentés conformément aux dispositions applicables du Code des obligations, du code civil, aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC fondamentales), notamment RPC 21, ainsi que LGAF, LSGAF, LIAF, directive transversale EGE-02-04\_v3.

#### 2.2. Immobilisations et amortissement

Le bilan ne contient plus d'immobilisations activées. *Pluriels* assure toutefois le contenu de ses locaux contre l'incendie pour une valeur de CHF 40.000.-. Des investissements informatiques (logiciels et matériel) ont été financés par un don affecté de la Loterie Romande. Ils ne figurent pas au bilan.

#### 2.3. Exonération d'impôts

*Pluriels* bénéficie de l'exonération des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM pour une durée de 10 ans à partir de 2009.

*Pluriels* bénéficie d'une exonération de l'impôt fédéral direct pour une durée indéterminée.

## *Plusiels*

### 2.4. Gestion des risques financiers

*Plusiels* ne gère pas et ne fait pas gérer des biens financiers et l'ensemble de ses liquidités bancaires est déposé auprès de banques agréées.

### 3. Liquidités

| Nature du compte            | 2011             | 2010             |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| BCGE compte courant         | 15'967.02        | 13'305.86        |
| BCGE compte bloqué BIRD     | 47.15            | 0.00             |
| PostFinance                 | 2'097.12         | 8'400.42         |
| Caisse                      | 265.30           | 265.65           |
| <b>Total des liquidités</b> | <b>18'376.59</b> | <b>21'971.93</b> |

### 4. Créances à court terme

| Nature du compte                    | 2011            | 2010            |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Subvention à recevoir               | ---             | 2'000.00        |
| Créances de prestations de services | 2'281.25        | ---             |
| <b>Total créances à court terme</b> | <b>2'281.25</b> | <b>2'000.00</b> |

Les créances de prestations de service sont des factures d'honoraires réglées début 2012.

### 5. Comptes de régularisation (actif)

| Nature du compte    | 2011            | 2010            |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| Produits à recevoir | 1'402.95        | 1'972.30        |
| <b>Total</b>        | <b>1'402.95</b> | <b>1'972.30</b> |

Les produits à recevoir en 2011 sont des cotisations payées début 2012 et des décomptes finaux des caisses et assurances sociales.

### 6. Immobilisations financières

| Nature du compte           | 2011            | 2010             |
|----------------------------|-----------------|------------------|
| Dépôts de garanties loyers | 6'448.75        | 6'831.60         |
| Dépôt de garantie BIRD     | ---             | 5'047.40         |
| <b>Total</b>               | <b>6'448.75</b> | <b>11'879.00</b> |

## *Pluriels*

### 7. Dettes à court terme

| Nature du compte               | 2011            | 2010             |
|--------------------------------|-----------------|------------------|
| Créanciers employés (salaires) | 332.71          | 1'095.48         |
| AVS et LPP dus                 | 6'046.50        | 6'637.37         |
| Caritas (projet BIRD)          | ---             | 5'000.00         |
| <b>Total</b>                   | <b>6'379.21</b> | <b>12'732.85</b> |

Les salaires dus concernent le mois de décembre des interprètes. Les charges sociales représentent pour l'essentiel les décomptes finaux des différentes caisses sociales.

### 8. Comptes de régularisation (passif)

| Nature du compte     | 2011            | 2010            |
|----------------------|-----------------|-----------------|
| Passifs transitoires | 2'848.47        | 2'615.70        |
| <b>Total</b>         | <b>2'848.47</b> | <b>2'615.70</b> |

Les passifs transitoires comprennent les honoraires du réviseur (CHF 2'160) des provisions pour factures non reçues à la clôture (CHF 621.-) et une provision pour vacances et heures supplémentaires (CHF 67,47).

### 9. Détail des sources de subventionnement :

#### 9.1. Subventions générales

|   |           |
|---|-----------|
| Subvention annuelle du DSE                                  | 235'000.- |
| Subvention monétaire de la commune de Meyrin                | 29'000.-  |
| Subvention non monétaire de Meyrin (voir point 13 ci-après) | p.m.      |

Le Financement de l'Association est assuré pour l'essentiel par une allocation budgétaire quadriennale du D.S.E. ainsi que par des subventions de communes genevoises, dont en particulier celle de Meyrin qui, en outre, met des locaux à disposition des consultants.

#### 9.2. Subventions communes affectées

Durant l'exercice comptable 2011, *Pluriels* a reçu des subventions de communes affectées au **financement des interprètes interculturels** selon le détail suivant :

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Ville de Carouge           | 1'500.- |
| Commune de Confignon       | 4'000.- |
| Commune du Grand-Saconnex  | 500.-   |
| Commune de Meinier         | 500.-   |
| Commune d'Onex             | 1'500.- |
| Commune de Plan-les-Ouates | 2'000.- |

## *Plusiels*

|  |                 |
|--|-----------------|
| Commune de Pregny-Chambesey                    | 500.-           |
| Commune de Soral                               | 100.-           |
| Commune de Versoix                             | <u>1'000.-</u>  |
| Total affecté au financement des interprètes : | <u>11'600.-</u> |

Si on considère que le montant des salaires bruts versés aux interprètes est de CHF 11'044.28 et que les charges correspondantes de la part de l'employeur (estimées à 8.51%) s'élèvent à environ CHF 939.85.-. Le coût des interprètes interculturels se monte à 11'984.13.

### 10. Honoraires :

Les patients payent des honoraires en fonction de leur statut et de leur situation. En 2011, une somme de CHF 22'635.20 (2010 : CHF 24'993.40) a été encaissée.

D'autres honoraires pour des formations à l'extérieur ou supervisions ont été perçus en 2011 pour CHF 2'772.- (2010 : CHF 4'982.-).

### 11. Rémunérations brutes

|   | 2011       | 2010       |
|---|------------|------------|
| <u>Comité</u> :                               | Néant      | Néant      |
| <u>Direction</u> :                            | Néant      | Néant      |
| <u>Psychologues</u> (4 pers. pour 1.8 postes) | 175'303.08 | 174'144.29 |
| <u>Interprètes</u> (12 pers. Pour 222 hrs)    | 11'044.28  | 15'013.47  |
| <u>Administration</u> (1 pers. 0,5 poste)     | 37'612.80  | 37'612.80  |

### 12. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de *Plusiels* soumis au 2ème pilier, bénéficient d'un régime de prévoyance professionnelle conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et survivants (LPP). Les prestations de prévoyance sont assurées par la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) selon le plan Maxima. Au 31 décembre 2011, quatre collaborateurs étaient soumis et affiliés à la LPP. Les interprètes, le préposé au ménage ainsi qu'un des psychologues qui a atteint l'âge de la retraite ne sont pas soumis à la LPP. Les primes à la charge de l'entreprise en 2011 se montent à CHF 12'174.-. Le taux de couverture de la caisse de pension est de 100.1 %. Il n'en résulte aucun impact financier pour l'Association au 31.12.2011.

### 13. Contributions en nature

La commune de Meyrin met à la disposition de *Plusiels* une salle de consultation au 3 Avenue de Vaudagne à Meyrin. Aucune valeur chiffrée n'a pu être donnée par le service des actions

## Pluriels

sociales et de la jeunesse de la Commune. Cette subvention non monétaire est indiquée pour mémoire.

### 14. Informations selon 663b CO

|        |   |   |
|--------|---|---|
| 14.1.  | <b>Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de</b>  | Néant   |
| 14.2.  | <b>Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société, ainsi que des actifs sous réserve de propriété</b>   |   |
|        | <p>Pour la location d'une partie de 72 m2 de ses locaux, sis au 15 rue des Voisins, 1205 Genève, Pluriels a renouvelé au bailleur sa garantie bancaire le 17 juin 2011. Cette somme est déposée sur un compte bloqué à la BCGE.</p> <p>Pour la location d'une autre partie de 57 m2 de ses locaux, sis au 15 rue des Voisins, 1205 Genève, Pluriels a renouvelé au bailleur sa garantie bancaire le 17 juin 2011. Cette somme est déposée sur un compte bloqué à la BCGE.</p> | <p><b>CHF</b><br/><b>3'549.—</b></p> <p><b>CHF</b><br/><b>2'895.—</b></p> |
| 14.3.  | <b>Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan</b>  | Néant   |
| 14.4.  | <b>Couverture par l'assurance-incendie des immobilisations corporelles</b>  | <b>CHF</b><br><b>40'000.—</b>   |
| 14.5.  | <b>Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelles</b>  | <b>6'046.50</b>   |
| 14.6.  | <b>Montant, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par la société</b>  | Néant   |
| 14.7.  | <b>Toute participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de la société</b>  | Néant   |
| 14.8.  | <b>Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable</b>  | Néant   |
| 14.9.  | <b>Indications sur l'objet et le montant des réévaluations</b>  | Néant   |
| 14.10. | <b>Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient déjà la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire ; sont également mentionnées les</b>   | N.A.  |

## Pluriels

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <b>conditions auxquelles la société a acquis ou aliéné ses propres actions</b> |  |
|--|--|--|

|        |   |             |
|--------|---|-------------|
| 14.11. | <b>Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital</b> | <b>N.A.</b> |
|--------|---|-------------|

|        |  |  |
|--------|--|--|
| 14.12. | <b>Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque</b> |  |
|--------|--|--|

**Risque structurel** :

- La réduction de la subvention annuelle du D.S.E. ou de celle de la Commune de Meyrin impliquerait une réduction du nombre de consultations offertes, ainsi que la suppression de certains contrats avec les psychologues.
- La suppression de la subvention annuelle du D.S.E. entraînerait la fermeture immédiate du Centre de consultation, les problèmes liés à l'engagement contractuel des psychologues et à la dénonciation des baux restant ouverts.
- Malgré les efforts du Comité pour rechercher d'autres canaux de dons et de subventions, l'association n'a plus que deux années d'activité devant elle, au rythme des pertes qu'elle connaît. Une augmentation de la subvention du DES de 4,25% à CHF 245'000.00 lui permettrait, sans thésaurisation, de poursuivre son activité.

**Risques professionnels** : Pluriels a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Winterthur pour une couverture de CHF 3'000.000.-

**Risques en cas d'accident** : Pluriels a souscrit une assurance accidents professionnels et non professionnels pour son personnel auprès de Winterthur selon leur taux d'activité.

**Risques en cas de perte de gain** : Pluriels a souscrit une assurance collective d'une indemnité journalière en cas de maladie auprès de Winterthur

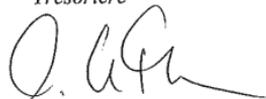
|        |   |             |
|--------|---|-------------|
| 14.13. | <b>Le cas échéant les motifs qui ont conduit à la démission de l'organe de révision</b> | <b>N.A.</b> |
|--------|---|-------------|

Fait à Genève, le 16 mars 2012

Pascal Borgeat  
Président a.i.



Olivia Le Fort  
Trésorière



**Association Pluriels, Genève**

## TABLEAU DE FINANCEMENT 2011

|   | <u>2011</u><br>CHF           |
|---|------------------------------|
| <b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>   |                              |
| Résultat annuel avant variation des fonds                     | -3'192.82                    |
| Sources de fonds à court terme ( + )                          |                              |
| Diminution des actifs transitoires                            | 569.35                       |
| Augmentation des passifs transitoires                         | 232.77                       |
| Emplois de fonds à court terme ( - )                          |                              |
| Augmentation des créances                                     | -281.25                      |
| Diminution des dettes à court terme                           | -6'353.64                    |
|   | <hr/> <b>-9'025.59</b>       |
| <b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b> |                              |
| Sources de fonds ( + )  |                              |
| Désinvestissements en immobilisations financières             | 5'430.25                     |
| Emplois de fonds ( - )  |                              |
| Néant   | 0.00                         |
|   | <hr/> <b>5'430.25</b>        |
| <b>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>   |                              |
| Sources de fonds ( + )  | -                            |
| Emplois de fonds ( - )  | -                            |
|   | <hr/> <b>0.00</b>            |
| <b>Augmentation / -Diminution des liquidités</b>              | <hr/> <b>-3'595.34</b> <hr/> |
| <b>Variation des liquidités</b>                               |                              |
| Etat initial des liquidités au 1er janvier 2011               | 21'971.93                    |
| Etat final des liquidités au 31 décembre 2011                 | 18'376.59                    |
| <b>Différence = Augmentation / -Diminution des liquidités</b> | <hr/> <b>-3'595.34</b> <hr/> |

**Association Plutiels, Genève**

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2011

|   | Etat Initial<br>Au 01.01.11 | Prélèvements<br>/ Dissolutions | Attributions<br>/ Dotations | Etat final<br>Au 31.12.11 |
|---|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| <b>CAPITAL FONDS AFFECTES</b>                     |                             |                                |                             |                           |
| Fonds affectés "interprètes" subventions communes | 0.00                        | -11'600.00                     | 11'600.00                   | 0.00                      |
| <b>TOTAL FONDS AFFECTES</b>                       | <b>0.00</b>                 | <b>-11'600.00</b>              | <b>11'600.00</b>            | <b>0.00</b>               |

|  | Etat initial<br>Au 01.01.11 | Prélèvements<br>/ Dissolutions | Attributions<br>/ Dotations | Etat final<br>Au 31.12.11 |
|--|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| <b>CAPITAL DE L'ASSOCIATION</b>                  |                             |                                |                             |                           |
| Réserves   | 0.00                        | 0.00                           | 0.00                        | 0.00                      |
| Fonds Libres                                     | 0.00                        | 0.00                           | 0.00                        | 0.00                      |
| Sous-Total Fonds Libres                          | 0.00                        | 0.00                           | 0.00                        | 0.00                      |
| Capital libre à nouveau / Résultat de l'exercice | 22'474.68                   | 0.00                           | -3'192.82                   | 19'281.86                 |
| <b>TOTAL CAPITAL DE L'ASSOCIATION</b>            | <b>22'474.68</b>            | <b>0.00</b>                    | <b>-3'192.82</b>            | <b>19'281.86</b>          |

# Pluriels

## Rapport de performance 2011

### I. ELÉMENTS LÉGAUX ET ORGANISATIONNELS

#### 1. Présentation : but, objectifs et organisation de *Pluriels*

L'association *Pluriels*, Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants est une association à but non lucratif en activité depuis 1994 et officiellement créée en 1995 à Genève selon les articles 60 et suivants du CCS. Elle est régie par des statuts dont la dernière version (des articles ont été modifiés) date du 26 avril 2010. La démarche de l'association s'inspire des principes contenus dans la Charte des Droits de l'Homme et, dès le départ, elle se veut complémentaire à l'action de l'Etat en matière de santé mentale et d'intégration des migrants dans notre canton.

Soucieuse du respect des différences culturelles et de l'unicité de chacun, les objectifs de l'Association sont les suivants:

- proposer des interventions psychologiques spécialisées, afin d'accompagner les migrants présentant des difficultés face à l'ensemble des changements auxquels ils sont confrontés, qu'ils-elles soient francophones, ou non;
- promouvoir et faciliter les échanges et la connaissance mutuelle entre population migrante et société d'accueil dans une perspective préventive et d'intégration;
- favoriser une meilleure intégration des migrants par le biais d'un service d'accompagnement psychothérapeutique adaptée au contexte migratoire et ceci en complémentarité avec les actions menées par l'Etat et la société civile.» (Art. 2 des statuts)

**Le travail de l'Association en 2011 a été réalisé par une équipe clinique composée de 5 psychologues spécialisés et une psychologue stagiaire. Il a été organisé autour de deux axes principaux :**

##### a) La clinique

Les prestations du Centre s'adressent à deux grandes catégories de migrants quels que soient leur origine, sexe, âge, appartenance ethnique, culturelle ou religieuse, qu'ils soient seuls, en couple, en famille ou en groupe de co-nationaux ayant partagé le même type de migration :

- **migration volontaire:** Il s'agit des personnes ayant migré pour différentes raisons (travail, mariage, études, regroupement familial, adoption, etc.), ainsi que les familles biculturelles, les enfants de deuxième génération et les Suisses de retour de l'étranger, qui présentent une problématique de l'ordre du choc culturel, de l'adaptation ou de l'intégration dans notre société. Cette activité couvre également la prise en charge, sur demande, des expatriés;
- **migration forcée:** C'est-à-dire les migrants victimes de la violence organisée, selon les termes définis par la Convention de Genève, puis par l'O.M.S en 1995 (voie de l'exil comprenant en premier terme les réfugiés statutaires et les requérants d'asile ainsi que les personnes bénéficiant d'un permis dit humanitaire et les personnes exclues d'une telle procédure et en attente d'expulsion).

## Pluriels

### b) Le psychosocial

Les activités psychosociales, complémentaires à la clinique, comprennent :

- le **travail en réseau interprofessionnel** pour le suivi des cas spécifiques,
- le **travail préventif direct** développé essentiellement par le biais de secteurs associatifs directement auprès des migrants,
- l'**accompagnement des professionnels** (du médical, social, scolaire, juridique, services de bénévolat, etc.) travaillant auprès des migrants.
- la **sensibilisation** des professionnels (par la voie de conférences, cours de formation, supervisions, intervention des équipes etc.) et des bénévoles travaillant auprès des migrants,
- la **promotion et/ ou la participation dans des réseaux d'échanges et de dialogue** entre les différentes institutions, associations ou personnes physiques concernées par le travail avec les migrants, en Suisse ou à l'étranger, afin de promouvoir la complémentarité et la collaboration interdisciplinaire,
- la **formation** (cours ciblés) de professionnels à travers des supervisions ponctuelles, des conférences, des séminaires ou des ateliers de sensibilisation dans le cadre d'institutions, d'organisations ou d'associations,
- la **recherche** afin d'accroître les connaissances scientifiques en la matière et de suivre les phénomènes migratoires et d'intégration des étrangers en Suisse, plus particulièrement en ce qui concerne la santé mentale et la prévention. Cette activité a amené *Pluriels* à collaborer ponctuellement avec le secteur universitaire, les organisations internationales, les institutions étatiques et les médias.

**Toutes ces activités ont pour objectif d'agir dans la clinique et la prévention en santé mentale, d'améliorer l'efficacité des interventions interprofessionnelles auprès des migrants, de contribuer à éviter les doublons et de favoriser le processus d'intégration des étrangers dans notre canton.**

### Destination de nos fonds

*Pluriels* est une association à but non lucratif. L'intégralité des fonds récoltés, qu'ils proviennent de subventions, cotisations, dons et autres contributions, ou encore de rémunérations perçues pour les activités décrites ci-dessus, est utilisée exclusivement pour permettre l'exercice des activités destinées à atteindre les buts de *Pluriels*.

Dès 2001, l'aide financière de la Commune de Meyrin a permis à *Pluriels* d'y ouvrir une antenne. Elle a depuis mars 2003, un lieu de consultation au Centre artisanal, avenue de la Prulay, transférée en 2011 au 3 avenue de Vaudagne. Une permanence de deux demi-journées par semaine (ou plus si nécessaire) est assurée dans laquelle interviennent 2 psychologues.

### 2. Organe de révision

REVIDOR Société Fiduciaire, Monsieur Gilbert ANTHOINE, expert réviseur agréé, Rue Agasse 54. Case postale 556/ 1211 Genève 17

### 3. Statut Fiscal

*Pluriels* bénéficie de l'exonération des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM pour une durée de 10 ans à partir de 2009. *Pluriels* bénéficie également d'une exonération de l'impôt fédéral direct pour une durée indéterminée.

## Pluriels

### 4. Organes dirigeants et durée de leur fonction

L'instance supérieure de l'association est l'**Assemblée Générale**. Elle élit le comité. Elle approuve le rapport d'activité et le rapport financier, vote les comptes annuels et délibère sur toutes les questions stratégiques et de gestion portées à l'ordre du jour.

Les membres du comité en 2011 sont les suivants:

- M. Pascal Borgeat, président, élu le 12.04.2011
- M. Nicolas Roguet, vice-président, élu le 12.04.2011
- Me. Olivia Le Fort, trésorière, élue le 26 avril 2010
- Mme Fanny Léchenne, confirmée par l'AG du 12 avril 2011
- Mme Camille Molnarfi Villegas, confirmée par l'AG du 12 avril 2011
- Mme Sarah Rossier Ait-Ghezala, coordinatrice clinique.

### 5. Personne responsable de la gestion

Les membres du comité sont responsables solidairement de la gestion de l'association dont Mme Suzanne Maurin est la secrétaire administrative.

### 6. Personnes habilitées à signer et mode de signature

| Banque                   | Postfinance  | BCGE                                      |
|--------------------------|--|---|
| <b>Type de signature</b> | Signature unique pour permettre l'utilisation de deux postcards.<br><br>Le montant sur le compte est maintenu à un maximum de 2'000CHF | Signature à deux                          |
| <b>Signataires</b>       | Pascal Borgeat, président  | Pascal Borgeat, président                 |
|                          | Nicolas Roguet, vice- président  | Nicolas Roguet, vice- président           |
|                          | Alfredo Camelo, psychologue (postcard)   | Alfredo Camelo, psychologue               |
|                          | Suzanne Maurin, secrétaire administrative (postcard)   | Suzanne Maurin, secrétaire administrative |
|                          |  | Me Olivia Le Fort, trésorière             |

### 7. Description des prestations fournies

Les fonds mis à disposition sous forme de dons, subventions et honoraires sont utilisés pour financer les activités décrites ci-dessous et les frais de fonctionnement de l'association (voir comptes annuels, rapport d'activité 2011)

## Pluriels

### • Généralités :

- consultations ethnopsychologiques pour les migrantes et les migrants : **1'842h15**
- réunions, supervisions, interventions et autres activités liées aux suivis cliniques **686h30**
- conseil psychosocial et activités externes psychosociales d'intervention, prévention, formation et information : **664h15**
- permanences, accueil et administration : **632h30**
- psychologue programme stage, pas compris dans ce décompte.
  
- **TOTAL** activité en 2011 : **3'825h00**
- Moyenne de consultations par suivi : **7 séances**

### • Activités cliniques :

- Le nombre de personnes ayant sollicités un suivi psychologique à *Pluriels* est de **335**. En 2012, 200 patients continuent leur suivi.
- Le **nombre** de suivis individuels, de couples ou de famille est de **269**.
- Le pourcentage selon le **genre** est de 64% de femmes et 36% d'hommes.
- Ces personnes sont **originaires** de **65 pays** (nombre de ces pays subissent des conflits sociaux, des guerres ou de grandes répressions politiques, par exemple la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Erythrée, la République Démocratique du Congo, la Somalie et le Togo), et de **3 sous-régions** connaissant également des situations de conflits armés ou d'instabilité importante : Sri Lanka, Kurdistan turc et Kurdistan irakien.
- **Migration volontaire** pour des raisons de travail, suisses de retour de l'étranger, études, mariage ou regroupement familial : 71%,
- **Pas de migration ou indéterminé** : 13% (Suisses ou UE)
- **Migration forcée** (issus de l'asile : réfugiés statutaires, requérants d'asile, des personnes non entrée en matière et des déboutés de l'asile.) : 16%.
- **Type de consultations** : pourcentage de personnes reçues : **individuellement : 78%, en couple : 8%, en famille : 13%, en groupe : 1%**

### • Activités psychosociales :

Ces activités sont complémentaires à nos interventions cliniques. Elles sont difficilement quantifiables dans la mesure où les modes de participation sont très variés, tant par les objectifs que par les participants et s'étalent tout au long de l'année. Pour illustration, voici quelques exemples significatifs de celles-ci pour l'année 2011:

- les activités psychosociales liées à la consultation : nous faisons ici référence aux heures passées dans le cadre du suivi d'un dossier (interventions, analyse clinique du cas, appels téléphoniques, réunion de réseau, demande d'hospitalisation ou attention médicale urgente, attestations, etc.). Voir « Généralités » ci-dessus.
- les activités psychosociales avec ou auprès des professionnels :

*Les rencontres avec les partenaires de Pluriels*: dans le but de renforcer la collaboration, de développer les liens institutionnels, de transmission et de réflexion sur des cas ciblés ainsi que

## Pluriels

sur nos expériences au contact des migrants en souffrance (exemple : avec l'équipe infirmière et médical de l'UMSCO-HUG, Santé-Migrants-HUG, représentants du secteur ARA et de délégués du secteur CAS de l'Hospice Général en vue d'une collaboration permanente prévue pour 2012, l'équipe du secteur réfugiés de Caritas-Genève puis de l'Hospice Général, le Bureau d'Intégration des Etrangers, le Bureau Universitaire d'Information Sociale de l'Université de Genève, secteur de l'action sociale Ville de Genève et Agenda 21 (diversité), Service de Protection des Mineurs (SPMi), le DIP - différentes écoles, cycles d'orientation, collèges, HES, Service Médico-Pédagogique, Service Santé Jeunesse etc.). Cette liste n'est évidemment pas exhaustive

Nous avons reçu le Centre de conseil psychologique (CCP) de l'Université de Genève, dirigé par Pierre Moiroud, afin d'échanger sur nos pratiques respectives. Ce centre créé il y a de nombreuses années par Elsa Schimdt-Kitsikis de la Faculté de psychologie, reçoit des étudiants de l'université de Genève afin de les soutenir mais également de les diriger le cas échéant vers des structures plus adaptées à leur demande. Le centre est également très actif dans la mise en place d'ateliers répondant de près aux besoins des étudiants universitaires.

Plusieurs femmes inscrites aux activités de Camarada, nous ont rendu visite, sur l'initiative d'une animatrice du centre, afin de s'informer sur les modalités de prise en charge. Cette démarche originale, nous semblait une excellente façon de « dédramatiser » la visite chez un psychologue en permettant à ces femmes de venir dans les locaux et de poser des questions à des psychologues. Elles pourront ainsi être nos ambassadrices et alimenter le « bouche à oreille ».

### *Présentation de Pluriels et cours donnés*

L'association des étudiants en psychologie de l'Université de Lausanne a organisé tout au long de l'année, des conférences sur le thème des métiers de la psychologie. Ricardo Caronni est intervenu lors de la conférence intitulée « Ethnopsychologue ».

L'Université ouvrière de Genève a invité Sarah Ait Ghezala-Rossier et Alfredo Camelo à intervenir sur le thème de la reconnaissance des diplômes et de la validation des acquis devant des enseignants de français bénévoles. L'idée était de donner des pistes à ces professeurs qui étaient régulièrement confrontés aux questions de leurs élèves migrants.

Alfredo Camelo a également donné un cours aux bénévoles de la Ligue suisse des droits de l'homme. Il s'agissait en particulier des visiteurs de la prison administrative de Frambois et des membres de la commission d'observation de procès qui assistent aux audiences de mise en détention administrative. Le thème de la santé psychologique des migrants et de la manière d'appréhender celle-ci lors des visites à Frambois a été abordé lors de ce cours.

Consuelo Cautivo Rossetti et Sarah Ait Ghezala-Rossier ont présenté *Pluriels* aux femmes de l'association kurde Mesopotamia lors d'une demi-journée. Il s'agissait de les informer de nos activités et de répondre à leurs questions. Elles étaient nombreuses et très intéressées.

Lors d'un cours de la Formation approfondie en thérapie de famille et de couple, Consuelo Cautivo Rossetti et Sarah Ait Ghezala-Rossier ont présenté *Pluriels* aux psychologues, psychiatres et assistants sociaux participant à la formation.

## Pluriels

Ricardo Caronni a donné une conférence aux femmes sans statut légal sur le thème de la dépression dans le cadre d'une invitation par les Permanences volantes de l'EPER et l'Armée du Salut.

L'association ELISA (assistance juridique gratuite pour les requérants d'asile) a fait appel à *Pluriels* pour une formation sur les difficultés psychologiques que peuvent vivre les requérants d'asile.

Au Salon du livre 2011, un café littéraire dont le thème était « De l'exil à l'intégration » a eu lieu réunissant la présidente du prix « Femme exilée, femme engagée », la lauréate 2011, Alfredo Camelo ainsi que des migrant-e-s au parcours étonnant.

Lors de la Semaine d'action contre le racisme, un Forum sur l'interculturalité a été organisé par la Maison Kultura, la Haute école de travail social ainsi qu'Infor jeunes autour du « Passage à la majorité et diversité culturelle : dimensions et enjeux ». Dans ce cadre-là, Alfredo Camelo a développé les questions suivantes : « Comment négocier dans les familles la sortie du cadre parental ? Comment faire de la rupture une séparation ? Sortir par la confrontation ou par la coopération ? ». Un atelier a suivi sur ce même thème.

### *Visite de classe de différentes écoles et d'étudiants*

Certaines HES et écoles post-obligatoires s'intéressent à notre démarche et proposent aux enseignants des visites dans nos locaux. C'est ainsi que nous avons reçu au cours de l'année 2011, plusieurs classes intéressées à mieux comprendre la migration et ses enjeux d'une part et curieux de connaître nos activités de l'autre.

Ainsi Alfredo Camelo et Ricardo Caronni ont reçu à deux reprises les apprentis de 3<sup>ème</sup> année de l'Ecole d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s dans le cadre d'une semaine interculturalité dans leur école. Chaque fois ils leur ont donné un cours de deux heures

Une classe de l'Ecole de commerce Nicolas Bouvier est également venue.

L'occasion nous est présentée à travers ces visites, de sensibiliser de futurs professionnels et de favoriser leur prise de conscience de la pertinence d'un lieu comme le nôtre. Ils seront peut-être nos partenaires de demain.

En dehors des classes, nous recevons également tout au long de l'année des demandes d'étudiants universitaires intéressés par l'interculturalité, au sujet de leur mémoire ou de questions concernant leur avenir professionnel mais également de psychologues étrangers désireux de s'installer à Genève etc.

### *Supervisions d'équipe*

Alfredo Camelo continue de superviser l'équipe d'assistants sociaux du Service de probation et d'insertion pour l'année 2011-2012. Cette enrichissante collaboration est l'occasion pour nous de sensibiliser l'équipe à la situation des migrants tout en leur donnant des pistes d'intervention. Nous leur avons suggéré en particulier l'élaboration d'un document concernant la prévention de la récidive et avons lancée la réflexion autour de la méthodologie.

Alfredo Camelo a également supervisé à plusieurs reprises une équipe de treize d'assistants sociaux du Service de protection des mineurs.

## Pluriels

### *Formations et conférences suivies*

Consuelo Cautivo Rossetti et Sarah Ait Ghezala-Rossier poursuivent leur formation approfondie en thérapie de couple et de famille sous l'égide de l'Institut de la Famille à Genève.

Katherine Fournier a suivi la Formation en psychologie d'urgence organisée par la FARP (Formation des associations romande et tessinoise des psychologues).

Alfredo Camelo a suivi le colloque organisé par le BIE sur le thème des mariages forcés.

Sarah Ait Ghezala-Rossier a assisté à la conférence de M. Philippe Chansson sur le thème de la « Gestion de la diversité ». Celle-ci a été organisée par la Maison Kultura dans le cadre de leur festival.

Alfredo Camelo a participé à la table ronde organisée par l'Université populaire albanaise et Albinfo.ch sur le thème « La participation des migrant-e-s à la vie politique suisse ».

Dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement présidé en 2011 par la Suisse, l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement, en partenariat avec la Direction du développement et de la coopération, a été l'hôte d'un symposium pour la société civile et les gouvernements. *Pluriels* a participé à l'élaboration d'un document collectif composé de recommandations qui sera présenté aux autorités suisses de la part de la société civile.

Alfredo Camelo a assisté à une rencontre sur la situation des femmes kurdes en Suisse et au Kurdistan organisé par l'Association pour les droits humains au Kurdistan d'Iran-Genève.

Lors du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention sur le statut des réfugiés, l'association Stop exclusion et le Forum Réfugiés ont organisé une marche de Genève à Lyon. Alfredo Camelo a marché sur le parcours genevois soit entre la Place des Nations et Avully.

Suzanne Maurin et Alfredo Camelo ont assisté à la remise du prix « Femme exilée, Femme engagée », qui a été décernée à Mme Djemaa Chraïti pour son livre « Sarajevo, le poisson rouge ». Voilà 10 ans déjà, que ce prix est remis chaque année à une femme migrante qui par son action et son investissement a su changer le sort d'autres femmes autour d'elle.

Alfredo Camelo a assisté à la conférence de Gérard Noiriel, historien de renommée sur le thème « Migrations et identités nationales ».

Couleurs@frique a organisé avec l'aide d'autres associations, une conférence intitulée « Migration-citoyenneté » afin de réfléchir à la problématique de l'intégration des migrants. *Pluriels* y a pris part.

*Pluriels* a participé à la rencontre organisée par la Direction générale de l'action sociale entre Etat et Ville de Genève avec les organismes subventionnés sur le thème « Utilité, efficacité et coordination dans l'action sociale. »

## Pluriels

Alfredo Camelo a assisté à la conférence organisée par l'Office des droits humains et le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement sur les questions de discriminations dans l'administration.

M. Camelo a également animée des soirées de débats entre parents sur des questions relatives à l'intégration, organisés par le service d'action sociale de la ville, la maison de quartier de St-Jean /Charmilles et l'association de Somaliens du Canton de Genève

### Réseau GEQILJ

*Pluriels* a intégré le Groupe d'échange sur les questions interculturelles liées à la jeunesse (GEQILJ) qui réunit des professionnels de différentes institutions et associations dont l'Hospice général, le Cycle d'orientation, l'Office de la Jeunesse, le Centre de contact Suisses-Immigrés, le Bureau de l'intégration, etc. Ces réunions sont orchestrées par l'EPiC (Equipe de prévention et d'intervention communautaire), elles ont lieu toutes les 6 semaines dans les locaux d'un des membres du groupe. Les objectifs sont de « comprendre les obstacles à l'intégration des jeunes migrants et d'aider les professionnels concernés à trouver des réponses plus adéquates. »<sup>1</sup>

Les thèmes abordés sont aussi variés que les « Problématiques sociales genevoises, travail social et communautés musulmanes », « Phénomène de bandes de jeunes « ethniques » : quel impact sur le quartier, sur les institutions ? Quelle forme de prévention ? », « Sexisme et relations de genre : prévention des violences sexistes et sexuelles ? », etc.

Un sous-groupe s'est constitué à l'initiative de *Pluriels* afin de voir dans quelle mesure et sous quelle forme les réflexions et pistes issues de ces rencontres peuvent avoir un écho pratique voire politique, par exemple en participant à l'élaboration des recommandations pour l'amélioration de loi sur l'intégration des étrangers à Genève.

### Activités à ONEX

Nous entretenons avec la commune d'Onex des relations étroites depuis quelques années.

Ainsi nous avons participé à l'organisation de la Semaine de la diversité qui a eu lieu du 22 au 25 mars 2011. De nombreuses activités ont été proposées autour de la thématique de la mixité culturelle et du mieux vivre ensemble. Dans ce cadre, *Pluriels* a participé en particulier à une soirée-débat autour du thème « L'intégration à Onex, regards croisés entre générations » en soutenant l'association VisAgenève qui diffusait un de leurs courts-métrages pour illustrer ce propos.

Nous avons également participé à la 1<sup>ère</sup> assemblée générale du Contrat de Quartier-Onex Cité. Celle-ci était l'occasion de faire le point sur le projet de contrat de quartier qui est en œuvre à Onex Cité depuis un an. Ce projet invitait les intéressés à proposer des activités d'intérêt collectif visant à améliorer la vie de quartier.

Nous étions présents au Café communautaire d'Onex lors d'une soirée de partage et d'informations autour des activités de l'année à venir. Dans ce cadre, *Pluriels* a rencontré à plusieurs reprises les coordinateurs du lieu afin de discuter de la mise en œuvre d'une collaboration régulière. Nous espérons pouvoir participer activement aux projets de la commune afin de contribuer à une meilleure intégration des migrants à Onex.

<sup>1</sup> Tiré du document distribué aux membres du GEQILJ par l'EPiC.

## Pluriels

### II. ELÉMENTS D'EFFICACITÉ ET D'EFFICIENCE SELON RPC 21, P.126

#### 1. Suivi des indicateurs et cibles

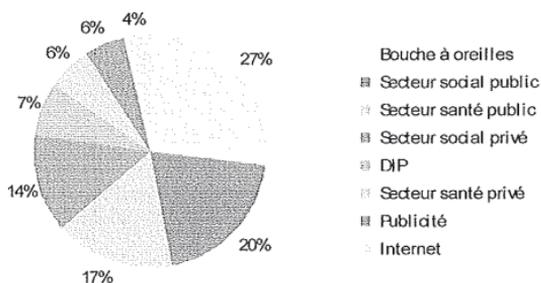
| Indicateurs  | Cible   | Résultats  |
|--|---|--|
| <u>Activités cliniques</u>   |   |  |
| Consultations ethnopsychologiques pour migrants  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb de prises en charge</li> <li>• Nb de consultations données</li> </ul>  | <p style="margin-left: 20px;">280</p> <p style="margin-left: 20px;">1670</p>                                  | <p style="margin-left: 20px;">270</p> <p style="margin-left: 20px;">1622</p>                                     |
| Conseil psychosocial et activités externes d'information   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb de supervisions reçues + nb d'interventions effectuées</li> <li>• Nb de participations à des manifestations (colloques, congrès etc.)</li> </ul>   | <p style="margin-left: 20px;">35</p> <p style="margin-left: 20px;">5</p>                                      | <p style="margin-left: 20px;">53</p> <p style="margin-left: 20px;">16</p>  |
| <u>Activités psychosociales</u>  |   |  |
| Directes : en rapport avec la prise en charge d'un patient   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'interventions du type réseau à propos d'une situation ciblée (un téléphone, une réunion, un échange de courrier etc. avec des médecins concernés, des infirmiers-ères, des assistants sociaux, des enseignants, des avocats, de la famille proche etc. )</li> </ul>  | 70  | 140*   |
| Indirectes : en rapport avec la population d'accueil ou migrante   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'interventions à un public de migrants ou de professionnels (par ex. réseau interprofessionnel autour de l'intégration, de la prévention et de la sensibilisation etc.)</li> <li>• Nb de supervisions et de formations données</li> <li>• Nb de rencontres pour promouvoir nos objectifs (par ex. pour créer un nouveau réseau ou pour élargir notre collaboration interprofessionnelle)</li> </ul> | <p style="margin-left: 20px;">6</p> <p style="margin-left: 20px;">10</p> <p style="margin-left: 20px;">35</p> | <p style="margin-left: 20px;">16</p> <p style="margin-left: 20px;">30</p> <p style="margin-left: 20px;">44**</p> |

\*ce chiffre a doublé depuis 2009 car nous avons voulu

\*\* ce chiffre a augmenté car nous faisons partie de deux réseaux : le groupe GEQILJ de l'Hospice général ainsi que le groupe « Comme un autre air » à Meyrin.

# Pluriels

## 2. Nos partenaires



Graphique N°1 : nos partenaires (rapport d'activité 2011, page 18)

Indice N°1 : sur le graphique, le nombre de patients adressés à *Pluriels* par le secteur public de la santé, du social et le DIP : 44%.

Indice N°2 : le « bouche à oreille » correspond aux informations qui circulent à propos de *Pluriels* principalement par trois voies différentes : par les migrants eux-mêmes, anciens patients ou non ; par les associations de migrants ou celles qui travaillent avec eux ; et par les œuvres d'entraide : 27%

Indice N°3 : un patient sur cinq est adressé par un professionnel du secteur privé (social et santé) et associatif : 20%

Indice N°5 : Publicité (dépliants en 10 langues, site internet, autres) : 6%

## 3. Description des prestations prévues

*Pluriels* effectue une première évaluation clinique lors des trois premières consultations. Nous tenons compte de la situation telle qu'elle est vécue et présentée par le patient lui-même (par son auto observation, ses connaissances empiriques ou traditionnelles et la représentation de sa souffrance) ou présentée par les professionnels qui nous les ont adressés.

Nous proposons, selon les cas, différentes approches : systémique, psychodynamique brève, stratégique, cognitivo-comportementale, d'aide aux victimes / psychotraumatisme et si cela est nécessaire nous faisons appel à l'approche de la psychologie dite communautaire sous la forme d'un travail en réseau psycho-social. Le plus souvent, nous effectuons une combinaison d'approches psycho-thérapeutiques.

**En thérapies brèves :**

## Pluriels

- intervention ponctuelle : « counseling » dans le cadre d'une prise de décision (ex : retour au pays, regroupement familial, etc.), et/ou soutien dans un moment difficile où les ressources de la personne ne demandent pas forcément un suivi thérapeutique.
- intervention courte d'évaluation, recadrage et mobilisation de ressources (par ex : suisse de retour de l'étranger) : 1 à 4 séances.
- intervention de crise: maximum 10 séances.
- suivis psycho-thérapeutiques avec un maximum 10 à 20 séances.

### En thérapie de moyen et long terme:

Elles sont moins fréquentes mais elles peuvent aller, selon l'état du patient, au-delà de 20 séances :

- thérapies d'aide aux victimes (par ex. celles relatives à des situations anciennes à caractère traumatiques ou en cours du type LAVI) ;
- prise en charge de psycho-traumatismes pour des patients ayant subi des traumatismes avérés intervenus avant ou après la migration (par ex : pour certains réfugiés statutaires ou requérants d'asile ainsi que pour des situations de « mobbing », etc.).

Ce dernier type de psychothérapie est adapté à chaque situation et elle nécessite, en générale, plus de 20 séances.

### Prestations complémentaires :

- interventions psychologiques d'urgence : 1 à 3 séances.
- travail en réseau interprofessionnel avec l'accord des patients ; il est ponctuel sur demande et se fait autour de thèmes précis.
- accompagnement à l'intégration scolaire pour enfants migrants de 6 à 16 ans : nombre de séances individuelles et familiales variables.
- thérapies de couple et de famille biculturels abordant des problématiques spécifiques : ces interventions ne dépassent pas les 20 séances.
- consultations avec traducteurs interculturels selon les besoins (19.6% en 2010).
- suivis post-hospitalier sur demande des HUG, des CTB ou des médecins traitants.

## 4. Appréciation de la satisfaction des destinataires des prestations

En ethnopsychologie, où le statut du soignant et du soigné ne correspond pas aux pratiques habituelles dans notre milieu de la santé, le « patient » est un partenaire. L'enjeu étant son amélioration, son bien-être ainsi que celui de son entourage mais surtout la construction d'outils efficaces qui sont nécessaires à un bon début ou à un maintien régulier de son processus d'intégration en Suisse. C'est pourquoi l'ethnopsychologue se doit de tenir compte du contexte actuel et antérieur du patient migrant, de ses valeurs, attentes et représentations ainsi que de celles de notre société dite d'accueil.

Ceci dit, ce regard, d'une clinique « géo-politique », nous amène à octroyer au patient un statut « d'expert ». Il-elle est le seul-e connaisseur de sa vision du monde, de son histoire personnelle et migratoire, de ses soucis et de ses souffrances actuelles, éléments qui sont susceptibles de mettre en danger son effort d'adaptation et d'intégration à sa nouvelle société : la notre, au sens large du terme.

## Pluriels

Notre pratique est définie donc par un contact avec différents types de cultures et de mentalités ce qui nous oblige à nous passer de l'utilisation systématique des outils psychométriques ou des indices de satisfaction. Ceci, pour des raisons propres aux caractéristiques de notre clientèle. Par ailleurs et d'après notre expérience leur utilisation pourrait plutôt desservir notre intervention clinique.

Il faut savoir, de plus, que pour nombre de migrants il est souvent difficile de consulter en psychothérapie dans la mesure où existent autour de la notion de la santé mentale non seulement des préjugés (individuels et collectifs) mais aussi une certaine méconnaissance de sa signification et une certaine crainte pour les conséquences d'un tel processus pourrait avoir sur leur vie en Suisse. En effet, ces représentations négatives, qui ont cours plus fréquemment dans certaines communautés, constituent sur le terrain un véritable enjeu dans le domaine de la prévention.

Ainsi, nous travaillons dans le cadre d'un « setting » particulier, où les patients sont d'emblée invités à évaluer avec nous l'avancée de leur traitement par le biais de:

- a) la mobilisation de leurs ressources propres et le résultat de leurs actions.
- b) la mobilisation des ressources dans leur entourage proche et plus éloigné. Elle comprend deux éléments observables :
  - o La capacité du patient de chercher de l'aide autour de lui (excentration) pour surmonter sa problématique avec ou sans l'aide du psychologue. On tient compte du nombre de démarches entreprises, de leur pertinence et de leur efficacité.
  - o Le bénéfice secondaire obtenu par l'entourage familial du patient dû à sa démarche et/ou à son amélioration.
  - o La vérification auprès de professionnels qui accompagnent la (ou les) personne(s) d'une évolution observable en dehors de la consultation (toujours avec l'accord du patient).

Nous estimons, en moyenne, qu'en 2010, 2,5 personnes dans l'entourage des patients ont bénéficié de la démarche de ceux-ci.

- c) la mise en place d'outils adéquats pour atteindre ces objectifs.
- d) l'autoévaluation de leur degré d'autonomisation par rapport au problème posé (en ethnopsychologie, un des buts principaux consiste à rendre autonome le patient via l'adaptation de ses repères propres à ceux de la société d'accueil).
- e) l'appréciation subjective du patient vis-à-vis de sa problématique émotionnelle, sociale, psycho-somatique ou par rapport à l'évolution des symptômes qui avaient amenés le patient à nous consulter.

Dans le cadre de l'espace de confiance mis à leur disposition, les patients sont invités à considérer avec nous à quel moment leurs objectifs sont atteints et à partir de quand les consultations peuvent s'espacer ou s'arrêter. D'autant plus que *Pluriels* privilégie les interventions tendant à rendre les patients autonomes dans des délais relativement courts.

Pour conclure, le « bouche à oreille » est un autre indicateur de satisfaction pouvant compléter notre tableau. En effet, il s'agit, en général, de patients ayant consulté chez nous et qui recommandent à leur entourage la qualité de notre travail. En 2010, le pourcentage des patients venus par ce biais est de 25%.

## Pluriels

### 5. Suivi du contrat de prestation.

Données pertinentes :

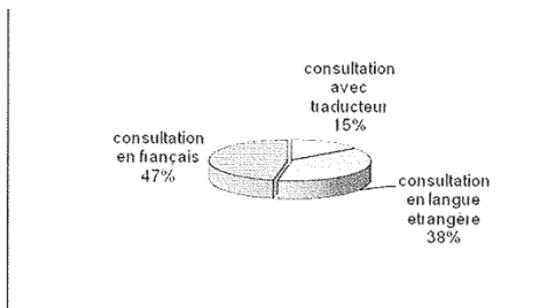
|                                  | 2009   | 2010     | 2011         |
|----------------------------------|--------|----------|--------------|
| Consultations cliniques          | 1801 h | 1725h45  | <b>1842h</b> |
| Activités cliniques autres       |        |          | <b>687h</b>  |
| Activités psychosociales         | 1017 h | 1065h45  | <b>664h</b>  |
| Permanences                      | 377 h  | 522h45   | <b>281h</b>  |
| Autres activités administratives |        |          | <b>351h</b>  |
| Psychologue FSP-emploi*          |        | 160h-    |              |
| Total                            | 3195 h | 3314h15* | <b>3825h</b> |

\*à ce total ont été ajoutés les 160 heures (clinique et psychosociales) effectuées par la psychologue du programme FSP-emploi d'octobre à décembre 2010.

En 2011 les heures de la psychologue venue par le biais de la FSP-emploi ont été incluses dans les heures de l'équipe clinique.

La différence entre 2011 et les deux années précédentes dans la rubrique « Activités psychosociales » provient du fait que, par soucis de précision, les activités cliniques directement liées aux consultations des patients ont été comptabilisées à part sous la rubrique « Activités cliniques autres ».

Les langues de consultation principales sont : le français, l'espagnol, l'anglais, le portugais (Brésil), l'albanais, le somali, le turc, le tamoule, le farsi, le serbo-croate, le kurde, l'amharique (Ethiopie- Erythrée et le tigrinya.



Graphique N°2: Langues de consultation en 2011 ( p.16)

## Pluriels

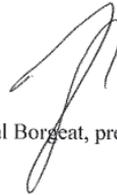
### 6. Importance du bénévolat

En 2011, les heures de réunions de comité, de rencontres, d'assemblée générale ainsi que leur préparation ont été fournies, comme chaque année, bénévolement dans le cadre de notre démarche associative. Elles comprennent un nombre d'heures non calculées et variables, pour lesquelles sont intervenus tant les membres du comité que les membres de l'équipe et du secrétariat.

Il faut préciser que 541 h de travail d'une psychologue bénévole ont été comptées dans les différentes rubriques des activités de l'équipe clinique en 2011.

Autres activités : plusieurs membres apportent leur collaboration bénévole de manière ponctuelle dans les activités du secrétariat pour la préparation, traduction et/ou correction de documents, participation à des groupes de travail, développement de l'informatique, contrôle interne, etc. Ceci est une pratique qui remonte aux origines de Pluriels

Fait à Genève, le 30 avril 2012



Pascal Borjeat, président



**Rapport d'évaluation**  
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

**Association Pluriels**

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

**Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :**

L'association Pluriels s'engage à fournir les prestations suivantes :

- consultations ethno-psychologiques pour les migrantes et les migrants;
- conseil psychosocial et activités externes d'information.

**Mention du contrat :** Aide financière annuelle de 235'000 F

**Durée du contrat :** 4 ans (2009-2012)

**Période évaluée :** 3 premières années (2009-2011)

**1. Utiliser l'aide financière conformément au contrat de prestations**

Indicateurs :

**1.1. Activités cliniques**

- a) Consultations ethno-psychologiques pour migrants
  - Nombre de prises en charge (individuelles, en couple ou en famille)
  - Nombre de consultations données
- b) Conseil psychosocial et activités externes d'information
  - Nombre de supervisions + interventions de l'équipe clinique effectuées
  - Nombre de participations à des manifestations (colloques, congrès, etc.)

**1.2. Activités psychosociales (\*)**

- a) Directes, en rapport avec la prise en charge d'un patient :
  - Nombre d'interventions du type réseau à propos d'une situation ciblée (un téléphone, une réunion, un échange de courrier, etc. avec des médecins concernés, des infirmiers-ères, des assistants sociaux, des enseignants, des avocats, de la famille proche, etc.)
- b) Indirectes, en rapport avec la population d'accueil ou migrante :
  - Nombre d'interventions à un public de migrants ou de professionnels (par ex. réseau interprofessionnel autour de l'intégration, de la prévention et de la sensibilisation, etc.)
  - Nombre de supervisions et de formations données
  - Nombre de rencontres pour promouvoir nos objectifs (par ex. pour créer un nouveau réseau ou pour élargir notre collaboration interprofessionnelle).

(\*) Ces indicateurs ont été ajoutés après signature du contrat de prestations 2009-2012.

|  |
|--|
| <p>Cibles :</p> <p>1.1.a) oui</p> <p>1.1.b) oui</p> <p>1.2.a) oui</p> <p>1.2.b) oui</p>  |
| <p>Résultats :</p> <p>1.1.a) oui en 2009, 2010, 2011</p> <p>1.1.b) oui en 2009, 2010, 2011</p> <p>1.2.a) oui en 2009, 2010, 2011</p> <p>1.2.b) oui en 2009, 2010, 2011</p> |
| <p>Commentaire :</p> <p>Objectif 1 atteint.</p>  |

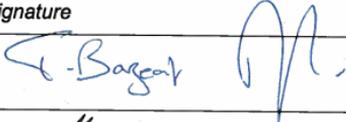
|   |
|---|
| <p><b>2. Remettre des états financiers révisés respectant pleinement les normes RPC</b></p>   |
| <p>Indicateurs :</p> <p>2.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle</p> <p>2.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)</p> |
| <p>Cible :</p> <p>2.1. 0</p> <p>2.2. 0</p>  |
| <p>Résultat :</p> <p>2.1. Aucune en 2009, 2010, 2011</p> <p>2.2. Dans les temps en 2009, 2010, 2011</p>   |
| <p>Commentaire : objectif 2 atteint.</p>  |

|  |
|--|
| <p><b>Observations de l'institution subventionnée :</b></p> <p>---</p> |
|--|

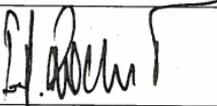
|  |
|--|
| <p><b>Observations du département :</b></p> <p>Les objectifs et indicateurs définis dans le cadre du contrat de prestations 2009-2012 visent pour l'essentiel à vérifier que la prestation a bien été rendue conformément aux conditions contractuelles et que l'institution répond aux critères de qualité et de bonne gestion financière en vigueur. La plupart de ces indicateurs font référence à des statistiques de fréquentation.</p> <p>Pour la période 2013-2016, l'association Pluriels a revu l'ensemble des indicateurs. Tout en gardant certains d'entre eux, elle en a affiné d'autres en introduisant notamment le nombre d'heures passées en consultations, supervisions ou interventions, car c'est effectivement en termes de temps investi que ces indicateurs prennent tout leur sens. Par ailleurs, afin de mieux faire ressortir les retombées positives de leur travail thérapeutique sur les proches des personnes suivies, elle a rajouté un indicateur relatif au nombre de personnes de</p> |
|--|

l'entourage qui voient leur situation s'améliorer. Enfin, elle a surtout introduit un indicateur qui tend à mesurer autant que possible la performance et non plus uniquement la fréquentation. Sur la base d'un questionnaire, les personnes qui les consultent pourront en effet se prononcer sur leur niveau de satisfaction (solution trouvée, moment critique dépassé, récupération de ressources propres pour surmonter leurs difficultés, etc.).

### POUR LE SUBVENTIONNE

| Nom, prénom, titre   | Signature   |
|--|---|
| Pascal Borgeat<br>Président                                  |  |
| Alfredo Camelo,<br>coordinateur des activités psychosociales |  |
| Sarah Ait Ghezala,<br>coordinatrice des activités cliniques  |  |
| Genève, le 1 <sup>er</sup> 11 JUIN 2012                      |   |

### POUR L'ETAT DE GENEVE

| Nom, prénom, titre  | Signature   |
|---|---|
| Isabel Rochat<br>Conseillère d'Etat chargée du département<br>de la solidarité et de l'emploi (DSE) |  |
| Genève, le 13/7/12  |   |



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

ANNEXE 6

*Pluriels*

**Contrat de prestations  
2013 - 2016**

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Madame Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du département  
de la solidarité et de l'emploi (le département),

d'une part

et

- **L'association Pluriels**

représentée par

Monsieur Pascal Borgeat, président

et

Madame Sarah Ait Ghezala,  
coordinatrice des activités cliniques

et

Monsieur Alfredo Camelo,  
coordinateur des activités psychosociales

d'autre part

**TITRE I - Préambule***Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

*But des contrats*

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par l'association Pluriels ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

*Principe de proportionnalité*

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'association Pluriels;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

*Principe de bonne foi*

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

**TITRE II -****Dispositions générales****Article 1***Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012.

**Article 2***Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "C05 Actions en matière d'asile et de migration".

**Article 3***Bénéficiaire*

L'association Pluriels est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Buts statutaires :

- proposer des interventions professionnelles afin d'accompagner les migrants présentant des difficultés face à l'ensemble des changements auxquels ils sont confrontés;
- promouvoir et faciliter les échanges et la connaissance mutuelle entre population migrante et société d'accueil.

**Titre III - Engagement des parties****Article 4***Prestations attendues du bénéficiaire*

L'association Pluriels s'engage à fournir les prestations suivantes :

- consultations ethno-psychologiques pour les migrantes et les migrants;
- conseil psychosocial et activités externes de formation, sensibilisation et information.

### Article 5

#### *Engagements financiers de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), s'engage à verser à l'association Pluriels une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art. 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur 4 ans sont les suivants :  
Année 2013 : 235'000 F  
Année 2014 : 235'000 F  
Année 2015 : 235'000 F  
Année 2016 : 235'000 F
4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

### Article 6

#### *Plan financier pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations de l'association Pluriels figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, l'association Pluriels remettra au département de la solidarité et de l'emploi (DSE) une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

### Article 7

#### *Rythme de versement de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes:
  - le premier paiement annuel tiendra compte tant d'une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
  - les tranches ultérieures seront versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.

2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des "douzièmes provisoires")

#### Article 8

##### *Conditions de travail*

1. L'association Pluriels est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. L'association Pluriels tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

#### Article 9

##### *Développement durable*

L'association Pluriels s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable du 23 mars 2001 (Agenda 21).

#### Article 10

##### *Système de contrôle interne*

L'association Pluriels s'engage à mettre en place ou à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect des articles 1 et 2 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

#### Article 11

##### *Suivi des recommandations de l'ICF*

L'association Pluriels s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports de l'inspection cantonale des finances et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 22 LSGAF.

**Article 12***Reddition des comptes  
et rapports*

L'association Pluriels, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département de la solidarité et de l'emploi (DSE) :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC et à la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- un rapport d'exécution du contrat, ou rapport de performance, reprenant les objectifs et les indicateurs de performance figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité.
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

**Article 13***Traitement des  
bénéfices et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'association Pluriels selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'association Pluriels. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat". La part conservée par l'association Pluriels est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée" figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. L'association Pluriels conserve 23 % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, l'association Pluriels conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, l'association Pluriels assume ses éventuelles pertes reportées.

**Article 14***Bénéficiaire direct*

Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, l'association Pluriels s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

**Article 15***Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par l'association Pluriels auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) aura été informé au préalable des actions envisagées.

**Titre IV - Suivi et évaluation du contrat****Article 16***Objectifs, indicateurs, tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs de performance.
2. Ces indicateurs de performance mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

**Article 17***Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et prétérissant la poursuite des activités de l'association Pluriels ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent

- 8 -

sur les actions à entreprendre.

3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

#### **Article 18**

##### *Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
  - veiller à l'application du contrat;
  - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par l'association Pluriels;
  - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

#### **Titre V - Dispositions finales**

#### **Article 19**

##### *Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

**Article 20***Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
  - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
  - b) l'association Pluriels n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
  - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

**Article 21***Entrée en vigueur,  
durée du contrat et  
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2016.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

**Annexes au présent contrat :**

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance
- 2 - Statuts de l'association Pluriels, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Directives du Conseil d'Etat (à consulter sur le site du DSE : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>)
  - sur l'utilisation du logo de l'Etat;
  - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques;
  - en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes;
  - en matière de subventions non monétaires

- 11 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

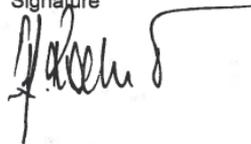
**Isabel Rochat**

conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi

Date :

5/7/12

Signature



Pour l'association Pluriels

représenté-e par

**Pascal Borgeat**  
Président

Date :

10.7.12

Signature

**Alfredo Camelo**  
Coordinateur des activités  
psychosociales

Date :

13.07.12.

Signature

**Sarah Ait Ghezala**

Coordnatrice des activités cliniques

Date :

16.07.2012

Signature :



## Annexe 1

**Association Pluriels**  
**tableaux de bord des objectifs et indicateurs 2013-2016**

| <b>Prestation 1 : Activités cliniques</b>   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Objectif 1</b>   | <b>Indicateurs d'efficacité</b>  | <b>Valeurs cibles</b>  |
| 1.1. Offrir des consultations ethnopsychologiques pour migrants afin d'améliorer leur situation   | 1.1.1. nombre de prises en charge psychothérapeutiques individuelles, de couple, de groupe ou de famille<br>1.1.2. nombre de consultations<br>1.1.3. nombre d'heures de consultations.   | 1.1.1. 275 par année<br>1.1.2. 1'640 par année<br>1.1.3. 1'730 par année |
| <b>Objectifs 2</b>  | <b>Indicateurs de qualité</b>  | <b>Valeurs cibles</b>  |
| 1.2.1. Améliorer la situation des proches des personnes suivies en consultations  | 1.2.1 a) nombre de personnes de l'entourage proche des patients bénéficiant du travail effectué en consultations<br>1.2.1 b). nombre d'heures d'interventions du type réseau à propos d'une situation ciblée (téléphones, réunions, échanges de courrier, évaluation, attestations etc.) | 1.2.1 a) 670 par année<br>1.2.1 b) 121 par année                         |
| 1.2.2. Augmenter les compétences professionnelles des cliniciens de l'association Pluriels (à travers les activités psychosociales directement liées à la prise en charge d'un ou plusieurs patients) | 1.2.2. a) nombre d'heures de supervisions reçues<br>1.2.2. b) nombre d'heures d'interventions effectuées   | 1.2.2. a) 15 par année<br>1.2.2. b) 60 par année                         |

| Objectif 3   | Indicateur d'efficience   | Valeurs cibles   |
|--|---|--|
| 1.3. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les bénéficiaires   | 1.3. taux de personnes dont la situation a évolué positivement suite à la prise en charge (solution satisfaisante trouvée, moment critique dépassé, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés, etc.)  | 38 % par année   |
| <b>Prestation 2 : Activités psychosociales</b>   |   |  |
| Objectif 1   | Indicateurs d'efficacité  | Valeurs cibles   |
| 2.1. Diffuser les compétences et l'expérience de l'association Pluriels afin d'augmenter la qualification des professionnels du terrain ou de sensibiliser à la problématique des migrants et de l'intégration | 2.1.1. nombre de participations à des manifestations (colloques, congrès, etc.) soit en tant qu'intervenants soit en tant que participants.<br>2.1.2. nombre d'heures d'interventions à un public de professionnels (formation ciblée, groupe de réflexion, participation à des réseaux autour de questions spécifiques, etc.)<br>2.1.3. nombre d'heures d'interventions à un public tout venant (information, sensibilisation aux questions relatives à la santé mentale, au bien-être, ainsi qu'au bien vivre ensemble en Suisse.)<br>2.1.4. nombre d'heures de supervisions et de formations données | 2.1.1. 22 par année<br><br>2.1.2. 385 par année<br><br>2.1.3. 255<br><br>2.1.4. 20 |
| <b>Etats financiers</b>  |   |  |
| Objectifs  | Indicateurs   | Valeurs cibles   |
| 1. Remettre dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle.  | 1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle   | 1.1.0  |

- 14 -

|   |  |        |
|---|--|--------|
| 2. Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF) | 1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent) | 1.2. 0 |
|   | 2. Nombre de remarque de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat.   | 2. 0   |

# Pluriels

CENTRE DE CONSULTATIONS ET D'ETUDES PSYCHOLOGIQUES POUR MIGRANTS

---

## STATUTS

### Art. 1

Sous le nom de *Pluriels* est constituée une Association selon les articles 60 et suivants du CCS, dont le siège est situé à Genève.

### Art. 2

Soucieuse du respect des différences culturelles et de l'unicité de chacun, les **buts** de l'Association sont les suivants :

- proposer des interventions professionnelles, afin d'accompagner les migrants présentant des difficultés face à l'ensemble des changements auxquels ils sont confrontés ;
- promouvoir et faciliter les échanges et la connaissance mutuelle entre population migrante et société d'accueil ;
- favoriser une meilleure intégration des migrants en complémentarité des actions menées par l'Etat et la société civile.

L'Association est organisée autour de quatre **objectifs** principaux :

#### a) *La clinique*

Les prestations de l'Association s'adressent à deux grands types de migrants quels que soient leur origine, sexe, âge, appartenance ethnique, culturelle ou religieuse, qu'ils soient seuls, en couple ou en famille :

- les migrants victimes de la violence organisée, selon les termes définis par l'O.M.S. ;
- des personnes ayant migré pour différentes raisons et qui dans ce cadre présentent une problématique de l'ordre du choc culturel.

#### b) *La formation*

de professionnels à travers des supervisions ponctuelles, des conférences ou séminaires dans le cadre d'institutions, d'organisations ou d'associations, en individuel ou en groupe.

#### c) *La recherche*

afin d'accroître les connaissances scientifiques en la matière et de suivre les phénomènes migratoires. L'Association se propose de mettre à disposition de tiers une équipe de recherche pour des mandats ponctuels.

#### d) *La promotion d'un réseau d'échanges*

et de dialogue entre les différentes institutions, associations ou personnes physiques concernées par le travail avec les migrants, en Suisse ou à l'étranger.

L'Association ne poursuit pas de but économique : l'intégralité des fonds récoltés, qu'ils proviennent de cotisations, dons, subventions et autres contributions, ou encore de rémunérations perçues pour les activités décrites ci-dessus, devront, sous déduction des frais

encourus par l'Association, être utilisés exclusivement pour permettre l'exercice des activités destinées à atteindre les buts de l'Association.

La durée de l'Association est illimitée.

### Art. 3

Toute personne physique ou morale qui adhère aux buts de l'Association et qui est agréée par le Comité, peut devenir membre de l'Association. Le Comité se réserve le droit de refuser une candidature sans en indiquer les motifs.

### Art. 4

Font partie de l'Association les personnes physiques ou morales suivantes :

- les *membres actifs* : ils payent une cotisation ;
- les *membres d'honneur*, dont les membres fondateurs : ils soutiennent ou ont soutenu l'Association d'une façon ou d'une autre ; ils ne sont pas tenus de payer une cotisation.

Tous les membres ont une voix délibérative à l'Assemblée Générale.

Les membres d'honneur sont désignés comme tels par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité ou de 5 membres actifs.

### Art. 5

La qualité de membre se perd par décès, démission ou exclusion.

Tout membre de l'Association peut être renvoyé pour justes motifs par le Comité avec possibilité de recours adressé à l'Assemblée Générale dans un délai de 30 jours suivant sa notification.

### Art. 6

Tout membre peut démissionner pour la fin de l'année civile, moyennant un préavis de 3 mois. La cotisation de l'année courante est exigible.

### Art. 7

L'Assemblée Générale ordinaire est le pouvoir suprême de l'Association. Elle est seule compétente pour approuver et modifier les statuts de l'Association. Elle élit le Comité.

### Art. 8

L'Assemblée Générale ordinaire a lieu dans les trois mois qui suivent la fin d'un exercice.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Comité ou si un tiers des membres actifs la demande. La convocation à l'Assemblée Générale se fait par lettre adressée à chacun des membres de l'Association au moins quatorze jours avant la date de l'Assemblée.

### Art. 9

L'Assemblée Générale prend des décisions concernant les points suivants :

- élection du Comité, puis de son président ;
- élection des vérificateurs des comptes ;
- approbation du rapport d'activité annuel ;
- approbation du rapport annuel des vérificateurs des comptes ;

Art. 14

Le Comité peut engager des personnes rémunérées pour l'assister dans ses tâches et pour assurer le bon fonctionnement de l'Association. Celles-ci ne sont pas obligatoirement membres de l'Association.

Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.

Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.

Art. 15

Le vérificateur des comptes est élu pour un an par l'Assemblée Générale et peut être rééligible pendant 4 ans. Il contrôle et examine les comptes de l'Association et en fait rapport à l'Assemblée Générale.

Art. 16

Les ressources financières de l'Association sont constituées par les cotisations des membres, les dons, les legs, les subventions, et autres contributions, ou encore les rémunérations perçues pour les activités décrites à l'article 2 des présents statuts.

Art. 17

L'Association ne se porte pas garante des frais et des engagements de chacun de ses membres qui auraient été faits sans l'assentiment du Comité. Elle n'est responsable que des frais et des engagements du Comité au nom de l'Association.

Toute responsabilité personnelle des membres du Comité dans le cadre de l'Association est exclue.

Art. 18

La fortune de l'Association répond seule des engagements de celle-ci. Les membres n'encourent aucune responsabilité pour les dettes de l'Association.

Art. 19

L'exercice annuel coïncide avec l'année civile.

Art. 20

L'Association peut être dissoute par l'Assemblée Générale à une majorité de deux tiers.

Soixante pour cent des membres actifs de l'Association doivent être présents à l'Assemblée Générale pour que celle-ci soit habilitée à voter la dissolution de l'Association.

Art. 21

En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale décide de l'affectation de son patrimoine, sur proposition du Comité, à condition que les fonds soient attribués à une organisation à but analogue et qui bénéficie de l'exonération fiscale sur le plan cantonal et fédéral.

Art. 22

Le montant des cotisations annuelles est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Art. 23

Ces statuts remplacent les statuts du 2 décembre 2008. Ils ont été acceptés lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2010. Ils entrent en vigueur dès cette date.

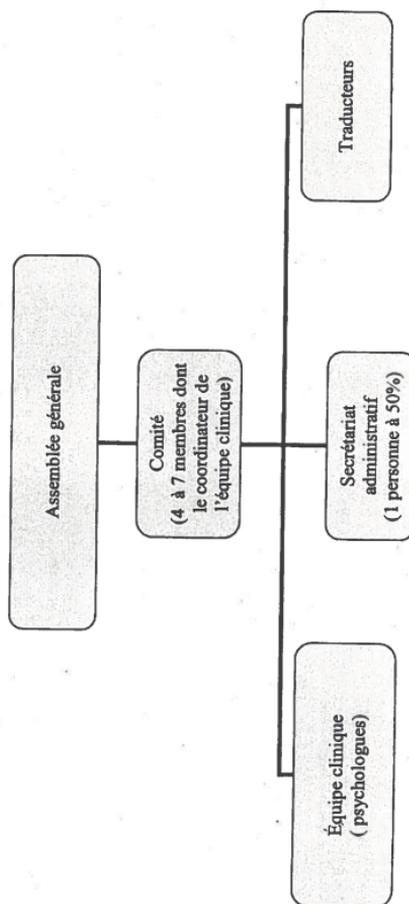
Genève, le 26 avril 2010.

*Pascale Brudon*

Pascale Brudon, présidente

*Pascal Borgeat*

Pascal Borgeat, vice-président

**Organigramme**

- 20 -

# Pluriels

CENTRE DE CONSULTATIONS ET D'ETUDES ETHNOPSYCHOLOGIQUES POUR MIGRANTS

---

## LISTE DES MEMBRES DU COMITE 2012

- Président :** M. Pascal BORGAT  
*Psychologue FSP*
- Vice-Président :** M. Nicolas Roguet  
*Chargé de projets au BIE*
- Trésorier :** M. Alexandre SCHMID  
*Juriste*
- Membres :** Mme Roxane Aubry  
*Assistante sociale à SOS-Femmes*
- Mme Fanny LECHENNE  
*Consultante en prévention communautaire à Infor Jeunes (HG)*
- Mme Camille MOLNARFI VILLEGAS  
*Adjointe de direction à la DGAS, Etat de Genève*
- Membre avec statut consultatif :** Mme Sarah AIT GHEZALA-ROSSIER  
*Coordinatrice des activités cliniques  
Psychologue FSP*

Association *Pluriels* - Budget prévisionnel 2013 à 2016

Annexe 3

|   | Budget prévisionnel 2013 |          | Budget prévisionnel 2014 |          | Budget prévisionnel 2015 |          | Budget prévisionnel 2016 |          |
|---|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|
|   | Charges                  | Recettes | Charges                  | Recettes | Charges                  | Recettes | Charges                  | Recettes |
| <b>A Salaires</b>                                 |                          |          |                          |          |                          |          |                          |          |
| 1 Salaires, y compris intérimaires                | 228250                   |          | 228250                   |          | 228250                   |          | 228250                   |          |
| 2 AVS et chômage                                  | 17550                    |          | 17550                    |          | 17550                    |          | 17550                    |          |
| 3 Prévoyance professionnelle                      | 12200                    |          | 12200                    |          | 12200                    |          | 12200                    |          |
| 4 Assurances                                      | 5300                     |          | 5300                     |          | 5300                     |          | 5300                     |          |
| <b>Total frais de personnel</b>                   | <b>263300</b>            |          | <b>263300</b>            |          | <b>263300</b>            |          | <b>263300</b>            |          |
| <b>B Charges d'exploitation</b>                   |                          |          |                          |          |                          |          |                          |          |
| 1 Loyers et charges                               | 31250                    |          | 31250                    |          | 31250                    |          | 31250                    |          |
| 2 Prime d'assurance chaises                       | 450                      |          | 450                      |          | 450                      |          | 450                      |          |
| <b>Total Locaux</b>                               | <b>31700</b>             |          | <b>31700</b>             |          | <b>31700</b>             |          | <b>31700</b>             |          |
| <b>C Charges de services/ Matériel</b>            |                          |          |                          |          |                          |          |                          |          |
| 1 Frais d'affranchissement                        | 900                      |          | 900                      |          | 900                      |          | 900                      |          |
| 2 Frais de télécommunication                      | 2600                     |          | 2600                     |          | 2600                     |          | 2600                     |          |
| 3 Imprimés, photocopies                           | 1900                     |          | 1900                     |          | 1900                     |          | 1900                     |          |
| 4 Frais de bureau et fournitures                  | 1800                     |          | 1800                     |          | 1800                     |          | 1800                     |          |
| 5 Frais de matériel informatique                  | 1000                     |          | 1000                     |          | 1000                     |          | 1000                     |          |
| 6 Sous-tenance maintenance informatique           | 2600                     |          | 2600                     |          | 2600                     |          | 2600                     |          |
| 7 Développement site Web, logiciel                | 300                      |          | 300                      |          | 300                      |          | 300                      |          |
| 8 Hébergement, maintenance du site Web            | 500                      |          | 500                      |          | 500                      |          | 500                      |          |
| 9 Frais de manifestations, comité, représentation | 600                      |          | 600                      |          | 600                      |          | 600                      |          |
| 10 Frais de supervision clinique                  | 4500                     |          | 4500                     |          | 4500                     |          | 4500                     |          |
| 11 Frais de formation et congrès                  | 1200                     |          | 1200                     |          | 1200                     |          | 1200                     |          |
| 13 Rémunération organes de contrôle               | 2000                     |          | 2000                     |          | 2000                     |          | 2000                     |          |
| 12 Frais divers et imprévus                       | 600                      |          | 600                      |          | 600                      |          | 600                      |          |
| <b>Total charges de services/ Matériel</b>        | <b>19800</b>             |          | <b>19800</b>             |          | <b>19800</b>             |          | <b>19800</b>             |          |
| <b>TOTAL Fonctionnement général</b>               | <b>314900</b>            |          | <b>314900</b>            |          | <b>314900</b>            |          | <b>314900</b>            |          |

Contrat de prestations entre l'Etat de Genève et l'association Pluriels

-22-  
**Association Pluriels - Budget prévisionnel 2013 à 2016**

|                                     | Budget prévisionnel 2013 |                | Budget prévisionnel 2014 |                | Budget prévisionnel 2015 |                | Budget prévisionnel 2016 |                |
|-------------------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
|                                     | Charges                  | Recettes       | Charges                  | Recettes       | Charges                  | Recettes       | Charges                  | Recettes       |
| <b>D Subventions</b>                |                          |                |                          |                |                          |                |                          |                |
| 1 Subvention Etat de Genève         |                          | 235'000        |                          | 235'000        |                          | 235'000        |                          | 235'000        |
| 2 Subvention Commune de Meyrin      |                          | 29'000         |                          | 29'000         |                          | 29'000         |                          | 29'000         |
| <b>Total Subventions</b>            |                          | 264'000        |                          | 264'000        |                          | 264'000        |                          | 264'000        |
| <b>E Soutien / Solidarité</b>       |                          |                |                          |                |                          |                |                          |                |
| 1 Honoraires versés par consultants |                          | 28'000         |                          | 28'000         |                          | 28'000         |                          | 28'000         |
| 2 Cotisations des membres           |                          | 2'500          |                          | 2'500          |                          | 2'500          |                          | 2'500          |
| 3 Dons des communes                 |                          | 4'500          |                          | 4'500          |                          | 4'500          |                          | 4'500          |
| 4 Dons et autres attributions       |                          | 15'800         |                          | 15'800         |                          | 15'800         |                          | 15'800         |
| <b>Total Soutien / Solidarité</b>   |                          | 50'800         |                          | 50'800         |                          | 50'800         |                          | 50'800         |
| <b>TOTAL Recettes</b>               |                          | <b>314'800</b> |                          | <b>314'800</b> |                          | <b>314'800</b> |                          | <b>314'800</b> |
| <b>Bénéfice / Déficit</b>           |                          | 0              |                          | 0              |                          | 0              |                          | 0              |

**Annexe 4**

## Liste d'adresses des personnes de contact

|   |   |
|---|---|
| <b>Présidence et secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)</b> | Mme Isabel Rochat, Conseillère d'Etat<br>Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 - CP 3952<br>1211 Genève 3<br>Tél. : 022 546 54 00<br>Fax : 022 546 54 41   |
| <b>Direction générale de l'action sociale (DGAS)</b>  | M. Jean-Christophe Bretton, Directeur général<br>Bd Georges-Favon 26 - CP 5684<br>1211 Genève 11<br>Tél. : 022 546 51 45<br>Fax : 022 546 51 29   |
| <b>Service du contrôle interne, DSE</b>   | M. Benedikt Cordt-Møller, Directeur<br>Rue du Vieux-Marché 4 - case postale 3952<br>1211 Genève 3<br>Tél. : 022 388 69 30<br>Fax : 022 388 69 39  |
| <b>Inspection cantonale des finances, DF</b>  | Rte de Meyrin 49<br>Case postale 3937<br>1211 Genève 3<br>Tél. : 022 388 66 00<br>Fax : 022 388 66 11   |
| <b>Association Pluriels</b>   | Monsieur Pascal Borgeat, président<br>Monsieur Alfredo Camelo, coordinateur des activités psychosociales<br>Madame Sarah Ait Ghezala, coordinatrice des activités cliniques<br>Rue des Voisins 15 - case postale 20<br>1211 Genève 4<br>Tél/Fax : 022 328 68 20 |

**Annexe 5****Directives du Conseil d'Etat**

Les 4 directives ci-après sont à consulter sur le site du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>

- Directive sur l'utilisation du logo de l'Etat;
- Directive sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
- Directive en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes;
- Directive en matière de subventions non monétaires.